



Grisy-Suisnes

Informations Janvier 2021



Muriel Girault
Adjointe chargée
de la communication



Pauline Compagnon
Agent chargée
de la communication

Page 2

- **Edito**

Page 3/11

- **Conseils municipaux**

Page 12/13

- **Communication**

Page 14/15

- **Finances**

Page 16

- **Communauté de Communes**

Page 17/18

- **Urbanisme**

Page 19/21

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 22

- **Voirie**

Page 23

- **Bâtiment - Travaux**

Page 24

- **Restaurant scolaire**

Page 25/26

- **Associations sportives**

Page 27/33

- **Associations culturelles**

Page 34/37

- **Culture**

Page 38/39

- **C.C.A.S.**

Page 40/43

- **Environnement**

Page 44

- **Comité des fêtes**

Page 45/48

- **Info diverses**

Page 49

- **Parole aux élus**

Page 50

- **Calendrier des manifestations**

- **Etat civil 2020**

Page 51

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

accueil@grisy-suisnes.fr - WWW.grisy-suisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax: 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Janvier 2021

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
11, rue de Bougainville - GRISY-SUISNES



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

Au nom du nouveau Conseil municipal et des employés municipaux, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et surtout d'espoirs pour cette année 2021.

Nous refermons la page de l'année 2020 avec soulagement, tant nous aurons vécu un stress permanent, quotidien, avec des phases sans issues, et des périodes d'enfermement partiel ou total, relayées sans cesse par certains médias plus dans la polémique que dans l'information, tout ceci ayant construit une morosité nationale qui devient insupportable.

Je veux remercier notre équipe municipale, élus et employés, pour leur contribution à faire en sorte que notre village se soit adapté aux différentes périodes et contraintes. Tout ceci aura permis de mettre en évidence et à vos yeux une hyper-administration étatique du pays, que nous dénonçons, obèse donc non mobile, et ne répondant pas à nos attentes, que l'on soit citoyen ou élu en charge.

Dans ces conditions, nous avons poursuivi notre mission en nous adaptant, passant d'innombrables heures en visioconférences entre élus ou avec les administrations, pour fermer puis rouvrir les écoles, la cantine, le gymnase, voir les fermetures des commerces puis certaines réouvertures, au gré des décrets qui suivaient les innombrables annonces gouvernementales. Et je ne m'étends pas sur la distribution des masques, heureusement fournis par les collectivités territoriales, Régions et Départements.

Je veux remercier l'exécutif de la commune, maire et adjoints, qui avons pris des risques pour continuer à travailler, et faire en sorte que tout puisse continuer en fonction des possibilités règlementaires et des disponibilités des agents. Ces derniers aussi doivent être remerciés pour avoir poursuivi leur fonction, suivant leurs possibilités. Plusieurs d'entre nous, agents et élus, ont été contaminés, bien heureusement sans hospitalisation.

Malgré cela la vie associative s'est arrêtée, mais aussi la vie familiale, et enfin la vie sociale en entreprises. Nous avons réussi à maintenir notre fonctionnement communal avec les travaux prévus, notamment pour le plus important la construction du restaurant scolaire, qui aura pris plusieurs mois de retard, moindre mal. L'entretien général s'est déroulé presque comme habituellement, les autres investissements également.

Nous préparons maintenant l'année 2021, en poursuivant ce qui est prévu, et en préparant la sortie de cette épidémie, et la seule issue est bien la vaccination. L'Etat pour l'instant est toujours sur les plateaux télé, et les élus se réunissent pour organiser ces vaccinations sur le terrain, avec de très fortes déconvenues, et une attente de vaccins, le nerf de la guerre quand même. Allons-nous être contraints, comme pour les masques puis les tests, de commander nous-même ces vaccins ? C'est en pleine tempête que l'on voit les bons marins !

Notre cérémonie de vœux traditionnelle a été annulée, par notre décision et par raison, confirmée par une interdiction préfectorale. Nous avons aussi hâte que vous de pouvoir reprendre une vie normale, de revoir nos proches en les serrant dans nos bras, de nous retrouver les uns et les autres à travailler, à pratiquer nos activités sportives, culturelles, de loisirs.

Je vous souhaite donc des jours meilleurs, plein d'espoirs pour 2021, pour vous et vos proches, et soyez assurés de notre dévouement à vos côtés.

Jean-Marc CHANUSSOT



MAIRIE DE GRISY-SUISNES

OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	10 h 00 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERME
ACCUEIL SOIR 18 h 30					

Mairie de Grisy-Suisnes - place de la Mairie - BP 1 - 77166 | 01 64 05 90 03 | Coordonnées, horaires | Nous écrire | Actualités

Ville de
Grisy-Suisnes
Le village de la rose

Accueil | Découvrir la ville | La Mairie | Vivre à Grisy-Suisnes | Education, enfance et jeunesse | Urbanisme | Environnement

BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES
www.grisy-suisnes.fr



Philippe HALLEPEE
Directeur Général
des Services

CONSEIL MUNICIPAL 6 OCTOBRE 2020

Présents :

Mesdames GIRAULT, EMARRE, GAVARD, DOS SANTOS, APERT, BEIGNET,
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, GALPIN, LABORDE, COCHET, MOREL, CAMEK, CARMELLE.

Absent(s) excusé(s) :

Mme FERREIRA (donne pouvoir à M. GALPIN)
Mme LANGLER (donne pouvoir à M. COCHET)
M. MATEOS (donne pouvoir à M. CARTON)
M. TANFIN (donne pouvoir à Mme APERT)
Mme BRINJEAN (donne pouvoir à M. CARMELLE)

Madame GIRAULT a été désignée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

En application des mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Conseil Municipal sera amené à voter pour une séance à huis clos.

- 72/2020 : Décision de siéger à huis clos
- Hommages à Jacqueline MARQUET, ancienne conseillère municipale, et à Monique CHOUARD
- Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2020
- Présentation des décisions du Maire (22/2020 à 23/2020)
- 73/2020 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal – Article L.2121-8 du CGCT
- 74/2020 : Subvention annuelle de fonctionnement au CCAS
- 75/2020 : Budget principal – Décision modificative n°1
- 76/2020 : Budget principal – Décision modificative n°2
- 77/2020 : Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU à la CCBRC
- 78/2020 : Subvention à la Société Protectrice des Animaux
- 79/2020 : Subvention à la Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie
- 80/2020 : Subvention aux Restaurants du Cœur
- 81/2020 : Création d'un emploi non permanent d'intervenante en musique

Information générale :

- Butte Bellot

DÉCISION DE SIÉGER À HUIS-CLOS

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU l'Ordonnance du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de

l'épidémie de covid-19, et sa notice explicative publiée par la DGCL/CIL,
VU le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
VU le code général des collectivités et notamment les articles L.2121-18,

CONSIDÉRANT qu'au regard des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid - 19 et en application de l'article L.2121-18 du CGCT, le maire peut demander au conseil municipal de décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos,
CONSIDÉRANT la configuration de la salle du Conseil Municipal,
CONSIDÉRANT la demande de Monsieur le Maire d'organiser la présente séance du Conseil Municipal à huis clos,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de siéger à huis clos.

HOMMAGES À JACQUELINE MARQUET (ancienne conseillère municipale) ET À MONIQUE CHOUARD

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Jacqueline MARQUET et à Monique CHOUARD.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020.

Suite à la demande écrite de M. CAMEK, le Maire propose aux membres de l'assemblée d'ajouter un commentaire au point 64/2020, relatif aux travaux de la circulation douce le long de la RD35 (entre le hameau de Cordon et le bourg de Grisy).

Le Conseil Municipal accepte la proposition et approuve à l'unanimité le compte rendu modifié.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Prises dans le cadre des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal (Délibération n°33/2020 du 9/06/2020)
- **22-2020** - Avenant n°1 au MAPA 02.2019 - Construction d'un restaurant scolaire - Lot n°1 - Société CANARD - Pour la réalisation d'une structure complémentaire, thermolaquage et stabilité au feu de la charpente métallique extérieure
- **23-2020** - Avenant n°9 au contrat d'assurance ALEASSUR, véhicules à moteur avec la société SMACL Assurances - Pour l'ajout d'un tracteur John Deere à la liste des engins assurés.

DELIBERATIONS

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et

notamment l'article L.2121-8, fixant l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur,
VU le projet de règlement intérieur du conseil municipal,

CONSIDÉRANT l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur,
CONSIDÉRANT que le règlement intérieur du conseil municipal doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation,
CONSIDÉRANT que le contenu du règlement intérieur du conseil municipal a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
CONSIDÉRANT que certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur (chapitre I), d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales (chapitres II à VII).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.
PRECISE au 1^{er} alinéa de l'article 27 du règlement intérieur que dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et les délibérations sont mises en ligne sur le site internet de la commune.

Commentaires :

Madame GIRAULT signale qu'habituellement les délibérations sont mises en ligne sur le site internet de la commune et non les comptes-rendus. Madame GIRAULT demande la modification du 1^{er} alinéa de l'article 27 du règlement intérieur comme suit : « Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et les délibérations sont mises en ligne sur le site internet de la commune. »

Hors assemblée : L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales (CGCT) mentionne à son 1^{er} alinéa : « Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. »

Sur le compte rendu du conseil municipal figurent depuis plusieurs années déjà l'intégralité des décisions. Ainsi, en procédant à l'affichage du compte rendu complet et à sa mise en ligne sur le site internet de la commune, les administrés disposent d'une information complète sur les décisions prises par l'assemblée délibérante dans le respect des dispositions de l'article L.2121-5 du CGCT.

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CCAS - ANNÉE 2020

Le Maire rappelle à ses collègues que chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de la subvention de fonctionnement à attribuer au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Grisy-Suisnes.

Le montant inscrit au compte 657362 du budget principal de 2019 s'élevait à 16 800.00 €.
Pour l'année budgétaire 2020, il est proposé l'attribution d'une subvention de 12 100.00 €.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°46/2020 du 07 juillet 2020, portant sur le vote du budget primitif 2020,
CONSIDERANT que le crédit inscrit au budget 2020 au compte 657362 est de 12 100.00 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 100.00 € ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Par délibération n°46/2020 en date du 7 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

Lors du montage du budget primitif 2020, le résultat de la dissolution à venir du syndicat du CES Arthur Chaussy d'une somme de 11 917.00 € a été pris en compte. Or, après vérification par la préfecture, dès lors que le compte de dissolution n'a pas été arrêté et que l'excédent revenant à la commune n'a pas fait l'objet d'une délibération de reprise, ce montant n'a pas à figurer sur le budget 2020.

Aussi, il convient de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE RECETTES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	F	002	002	Sans	Erreur matérielle affectation résultat fonctionnement syndicat CES	-11 917.00 €

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	023	023	Sans	Erreur matérielle affectation résultat fonctionnement syndicat CES	-11 917.00 €

COMPTES DE RECETTES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	I	021	021	Sans	Erreur matérielle affectation résultat fonctionnement syndicat CES	-11 917.00 €

COMPTES DE DEPENSES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2315	Sans	Erreur matérielle affectation résultat fonctionnement syndicat CES	-11 917.00

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°46/2020 en date du 7 juillet 2020, approuvant le budget primitif 2020 de la commune,
VU la remarque du comptable public en date du

10 septembre 2020,
CONSIDERANT que lors du montage du budget primitif 2020, le résultat de la dissolution à venir du syndicat du CES Arthur Chaussy d'une somme de 11 917.00 € a été pris en compte,
CONSIDERANT que le compte de dissolution du CES n'ayant pas été arrêté et que l'excédent revenant à la commune n'ayant pas fait l'objet d'une

délibération de reprise, la somme considérée n'a pas à figurer au budget 2020,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de procéder aux réductions de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2020 ;
AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Par délibération n°46/2020 en date du 7 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

Lors de l'établissement de l'affectation au résultat de fonctionnement 2019, une erreur matérielle s'est produite lors de la saisie du montant au budget primitif 2020.

Aussi, il convient de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE RECETTES à réduire						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	I	10	1068	Sans	Erreur matérielle affectation résultat fonctionnement 2019	- 0.01 €

COMPTES DE DEPENSES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2315	Sans	Erreur matérielle affectation résultat fonctionnement 2019	- 0.01 €

Compte rendu du 6 octobre 2020

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération n°46/2020 en date du 7 juillet 2020, approuvant le budget primitif 2020 de la commune,

VU la remarque du comptable public en date du 10 septembre 2020,

CONSIDERANT que lors de l'établissement de l'affectation au résultat de fonctionnement 2019, une erreur matérielle s'est produite au budget 2020, CONSIDERANT qu'il convient de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de procéder aux réductions de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2020 ;
AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX (CCBRC), AU 1^{ER} JANVIER 2021

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Pour les EPCI dont les communes membres se sont opposées au transfert, le législateur a prévu, de nouveau, que le transfert interviendra automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2021 (soit « au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ») sauf nouvelle opposition.

Ainsi, les collectivités concernées peuvent s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017.

Si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce le transfert de compétence n'aura pas lieu.

Concrètement, les délibérations des conseils municipaux prises en ce sens devront être rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16,

VU la délibération n°2019-81 du 26 juin 2019, portant sur les statuts révisés de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC),

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°119 du 25 octobre 2019 portant modification des statuts révisés de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

VU la délibération n°54/2019 en date du 10 décembre 2019, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

CONSIDERANT que la CCBRC devient compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dès le 1^{er} janvier 2021 excepté si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent,
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de conserver son Plan Local d'Urbanisme afin de mieux maîtriser son projet de territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

CHARGE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la demande de subvention de fonctionnement sollicitée à la commune par le président de la Société Protectrice des Animaux,

CONSIDERANT que la SPA, association reconnue d'utilité publique, met en œuvre des activités au service de la protection animale et de l'intérêt général local,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de deux cent trente euros (230 €) à la Société Protectrice des Animaux.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

SUBVENTION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE (FNACA)

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la demande de subvention de fonctionnement sollicitée à la commune par le président de la

Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie - Comité de Brie Comte Robert,

CONSIDERANT que la FNACA - Comité de Brie Comte Robert œuvre localement dans l'intérêt général au devoir de mémoire et de respect des institutions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de deux cents euros (200 €) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie - Comité de Brie Comte Robert.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DE SEINE ET MARNE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la demande de subvention de fonctionnement sollicitée à la commune par le président de l'association Les Restaurants du Cœur - Les relais du Cœur de Seine et Marne,

CONSIDERANT que l'association Les Restaurants du Cœur - Les relais du Cœur de Seine et Marne œuvre localement dans l'intérêt public à fournir aux plus défavorisés des repas équilibrés et réguliers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de deux cents euros (200 €) à l'association Les Restaurants du Cœur - Les relais du Cœur de Seine et Marne.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'INTERVENANTE EN MUSIQUE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le projet pédagogique en éducation artistique «Education Musicale» pour l'année scolaire 2020-2021 élaboré au sein de l'école élémentaire Champs Fleuri,

VU le projet de convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en éducation artistique et culturelle à l'école élémentaire,
 CONSIDÉRANT le projet pédagogique en éducation artistique «Education Musicale» susvisé,
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de l'intervenante en musique à temps non complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
 DECIDE la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour l'année scolaire 2020-2021.

Catégorie B - Filière Culturelle

Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Temps non complet : 3,5 heures hebdomadaires pendant le temps scolaire hors vacances scolaires, soit 2,73 heures annualisées (le lissage se fera sur la période réelle d'emploi)

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

APPROUVE le projet de convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en éducation artistique et culturelle à l'école élémentaire.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à ce dossier,
 DIT que la convention est annexée à la présente décision.

INFORMATION GENERALE

Butte Bellot : Monsieur le Maire annonce que le préfet a signé l'arrêté définitif de rejet SUEZ pour l'extension du site d'enfouissement de déchets de la Butte Bellot.

C'est avec un grand soulagement que les communes limitrophes au projet ont accueilli cette nouvelle (Champdeuil, Soignolles en Brie, Solers et Yèbles). Ces communes ont tenu à remercier les collectivités, les parlementaires et élus locaux qui leur ont apporté un soutien.

QUESTIONS DIVERSES

1) Brocante du 4 octobre 2020 :

Monsieur CAMEK signale que des exposants ont étendu de façon surprenante de grandes bâches au sol, ternissant ainsi la bonne image de la manifestation.

Madame EMARRE répond que le responsable de la manifestation sera avisé de ce signalement afin que les conditions d'exposition soient redéfinies et mieux adaptées.

2) Zone d'activités du Moulin à vent :

- Monsieur CAMEK signale des dégradations observées au niveau du rond-point. Il demande si la commune va prendre en charge les réparations.

- Monsieur le Maire répond que les camions sont probablement responsables de ces dégradations générées en grande partie par le stationnement des véhicules qui entravent la giration des poids lourds et par l'incivilité des conducteurs. Il faut dans un premier temps agir sur le stationnement aux abords du rond-point par des actions de prévention à la sécurité routière avant de procéder aux travaux de réparation. Le futur agent de police municipale assurera le mois prochain cette mission de sensibilisation auprès des riverains.

- Madame DOS SANTOS suggère que la commune intervienne plus particulièrement auprès du PDG de l'entreprise de travaux publics située à proximité immédiate du rond-point.

- Monsieur CAMEK demande si la réglementation locale d'urbanisme impose aux entreprises du secteur de stationner leurs véhicules sur le terrain d'emprise de leurs activités.

- Monsieur le Maire répond que des dispositions spécifiques de stationnement propres à chaque secteur figurent au règlement local d'urbanisme. Ces dispositions s'appliquent aux projets futurs.

3) Sécurité aux abords des écoles :

- Monsieur CAMEK signale le caractère anxiogène provoqué par la circulation des engins de chantier aux abords des écoles et par le stationnement anarchique des véhicules.

- Monsieur MOREL rappelle régulièrement aux entreprises du chantier leurs obligations afin que toutes les précautions soient prises pour assurer la sécurité des usagers.

- Monsieur CARTON déplore que les parents n'utilisent pas assez les aires de stationnement mises à leur disposition à l'arrière de l'école maternelle.

4) Devenir du stade :

- Monsieur CAMEK s'interroge sur la date de suppression du stade.

- Monsieur le Maire répond que la suppression du stade n'a jamais été à l'ordre du jour. Lorsque l'orientation d'aménager un stade sera prise par le conseil municipal, le projet sera mené ensemble et dans la concertation.

Levée de la séance à 22 h 31.

CONSEIL MUNICIPAL 8 DECEMBRE 2020

Présents :

Mesdames GIRAULT, EMARRE, GAVARD, FERREIRA, DOS SANTOS, APERT, BRINJEAN, BEIGNET,
 Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, GALPIN, MATEOS, LABORDE, COCHET, TANFIN, CAMEK, CAMELLE

Absent(s) excuse(s) :

Mme LANGLER (donne pouvoir à Mme FERREIRA)
 Madame GIRAULT a été désignée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

En application des mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Conseil Municipal sera amené à voter pour une séance à huis clos.

- 82/2020 : Décision de siéger à huis clos
- Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2020
- Présentation des décisions du Maire (24/2020 à 35/2020)
- 83/2020 : Subventions ordinaires de fonctionnement aux associations locales
- 84/2020 : Acquisition foncière des parcelles C n°316, D n°639 et 640
- 85/2020 : Acquisition foncière - Ensemble de 4ha 01a 19ca
- 86/2020 : Budget principal - Admissions en non-valeur
- 87/2020 : Dénomination d'une voie située entre la rue de la Libération et la rue Rose Vilin
- 88/2020 : Travaux d'éclairage public - Résidence des Buttes
- 89/2020 : Travaux d'éclairage public - Chemin des Closeaux
- 90/2020 : Recrutement d'un enseignant dans le cadre de la surveillance de la restauration scolaire
- 91/2020 : Modalités d'accueil des bénévoles
- 92/2020 : Subvention à l'Association Prévention Routière
- 93/2020 : Convention de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la ville.

Informations générales :

- Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs
- Don au CCAS
- Bilan des parlementaires.

DÉCISION DE SIÉGER À HUIS-CLOS

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

VU le décret n°1454 du 27 novembre 2020, modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

VU le code général des collectivités et notamment les articles L.2121-18,

VU l'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les annonces faites par le Gouvernement le 26 novembre 2020,

CONSIDÉRANT qu'au regard des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid - 19 et en application de l'article L.2121-18 du CGCT, le maire peut demander au conseil municipal de décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos,

Compte rendu du 8 décembre 2020

CONSIDÉRANT la configuration de la salle du Conseil Municipal,
CONSIDÉRANT la demande de Monsieur le Maire d'organiser la présente séance du Conseil Municipal à huis clos,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE de siéger à huis clos.

APPROBATION

DU COMPTE RENDU DE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

Par demande écrite du 11 octobre 2020, M. CAMEK a sollicité une modification de l'article 8 du règlement intérieur du conseil municipal (point n°73/2020) :

« Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre. »

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la composition des différentes commissions a été décidée par le conseil municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Répondre favorablement à la demande de M. CAMEK irait à l'encontre de ce principe et ne respecterait pas la volonté générale exprimée par la population.

Par conséquent, la demande est rejetée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 6 octobre 2020.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Prises dans le cadre des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal (Délibération n°33/2020 du 9/06/2020)

- **24-2020** - Avenant n°6 au contrat d'assurance ALEASSUR, Dommages aux biens - avec la société SMACL Assurances - Pour l'extension de garantie « tous risques exposition » ;

- **25-2020** - Avenant n°1 au MAPA 02.2019 - Construction d'un restaurant scolaire - Lot n°5 - Société M.B.O. - Pour l'ajout de détecteurs d'ouvertures sur les menuiseries coulissantes. ;

- **26-2020** - Avenant n°3 au MAPA 02.2019 - Construction d'un restaurant scolaire - Lot n°12 - Société AIMEDIEU - Pour l'ajout d'un arrêt d'urgence dans le hall élémentaire et dans la salle de restauration, la commande d'allumage dans le hall d'entrée élémentaire et salle de restauration, la commande d'arrêt de l'alarme incendie dans le hall d'entrée élémentaire, le câblage pour la sonorisation de 6 haut-parleurs, l'alimentation pour écran vidéoprojecteur avec liaison HDMI, le contact d'arrêt de la sonorisation lors d'ouverture des fenêtres, la neutralisation du contrôle d'accès par serrure électronique, l'installation d'alarme anti-intrusion dans le hall élémentaire ;

- **27-2020** - Avenant n°2 au MAPA 02.2019 - Construction d'un restaurant scolaire - Lot n°1 - Société CANARD - Pour les frais de chantier liés aux mesures générales prises pour faire face à la crise sanitaire, notamment pour la désinfection des locaux de la base vie, l'installation d'un point d'eau extérieur, la location complémentaire des cantonnements du chantier ;

- **28-2020** - Avenant n°1 au MAPA 02.2019 - Construction d'un restaurant scolaire - Lot n°3 - Société HERKRUG - Pour la suppression de 9 ml de garde-corps, l'ajout de 6 ml de ligne de vie et la fourniture de capot en polycarbonate ;

- **29-2020** - Contrat de mise à disposition des salles du centre culturel Notre-Dame des Roses de Grisy-Suisnes.

- **30-2020** - Contrat d'abonnement pour 2 forfaits « mobile » et acquisition d'un téléphone mobile avec la société Orange Business Services.

- **31-2020** - Contrat d'abonnement pour 1 forfait Connect Pro (Livebox et un téléphone fixe) avec la société Orange.

- **32-2020** - Avenant à la convention d'occupation du domaine public - Antenne Free Mobile - Transfert de droits d'occupation à la société ON TOWER FRANCE.

- **33-2020** - Contrat d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique l'Oréade - 2020/2021.

- **34-2020** - Contrat de services avec la société de transport LOSAY pour le déplacement de 2 classes d'élèves de l'école élémentaire au Centre Nautique l'Oréade - du 10/11/2020 au 19/01/2021.

- **35-2020** - Avenant n°2 au MAPA 02.2019 - Construction d'un Restaurant scolaire - Lot n°7 ITG - Travaux modificatifs liés à la protection incendie du local de rangement.

DELIBERATIONS

SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2131-11,

VU la proposition de la commission « sports et vie associative »,

CONSIDÉRANT que pour soutenir le fonctionnement des associations locales, le conseil municipal doit fixer le montant des subventions à accorder dans un but d'intérêt général,

CONSIDÉRANT que sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires,

CONSIDÉRANT que Mme EMARRE, Présidente du Comité des Fêtes, ne peut pas prendre part à la délibération,

CONSIDÉRANT que M.CARTON, Président de l'association Grisy-Suisnes au Gré des Roses, ne peut pas prendre part à la délibération,

Entendu le rapport de la commission « Sport et vie associative » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour (abstention de Mme EMARRE et de M.CARTON)

DECIDE de fixer le montant des subventions comme suit :

La clé des chants	1339
OCCE Ecole Champ Fleuri	2000
GRISY Air Model	400
SLC Ecole de musique	440
GRISY gym	2000
Tennis de table Grisy	2000
ECOLE DE DANSE de Grisy	1000
ENGLISH FOR ALL	650
Grisy Suisnes Au Gré des Roses	2700
TC GRISY Tennis	2600
Fraternelle des anciens combattants et mobilisés Grisy-Suisnes	1300
JUDO Club de Grisy Suisnes	2500
Bibliothèque Mille Pages	2800
Les randonneurs de la barbançonne	550
Coopérative Scolaire	
Ecole Maternelle La Rucho	300
Bien être Postural	800
Comité des fêtes	3000
Club du 3 ^{ème} âge	1500
Krav maga	900
TOTAUX	28 779

Commentaires :

Madame FERREIRA suggère de modifier les critères d'attribution des subventions en récompensant les associations qui ont intégré les effets de la crise sanitaire en réduisant le montant des cotisations.

Monsieur CHANUSSOT rappelle le travail effectué par la commission « sports et vie associative » qui est à l'origine de la proposition établie selon des critères objectifs. La commune doit avant tout soutenir les associations qui participent activement à la vie locale et rechercher à toujours préserver un climat de confiance.

Monsieur CAMEK souhaite connaître les critères d'attribution retenus par la commission « sports et vie associative » .

Madame EMARRE énonce les principaux critères d'attribution :

- L'implication de l'association à la vie locale,
- Le nombre d'adhérents sur la commune et sur la CCBRC,
- Le projet de l'association.

ACQUISITION FONCIÈRE DES PARCELLES C N°316, D N°639 ET 640

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code général des collectivités territoriales, VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,

VU la délibération n°54/2019 en date du 10 décembre 2019, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la proposition du propriétaire des parcelles C n°316, D n°639 et 640, en date du 17 février et 27 octobre 2020, de vendre à la commune les

parcelles considérées, sises à Suisnes, d'une superficie totale de 1049 m², au prix de 2.098 €, VU la charte d'évaluation des Domaines publiée par la Direction de l'Immobilier de l'état -

Direction Nationale d'Interventions Domaniales de décembre 2016,

CONSIDÉRANT que les parcelles susvisées se situent en zone naturelle du PLU ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de préserver et de protéger les zones naturelles ;

CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur des parcelles susvisées ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du prix proposé par le vendeur, une évaluation des domaines n'est pas requise ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C n°316, D n°639 et 640, pour une superficie totale de 1049 m² et au prix de 2.098 € (deux mille quatre-vingt-dix-huit euros) hors frais de notaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens et toutes pièces y afférentes ;

DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif.

Commentaires :

Monsieur CAMEK demande si la commune peut réaliser des plantations sur les parcelles acquises. Il propose la plantation d'un arbre par naissance.

Monsieur CHANUSSOT répond que la commune peut bien sûr effectuer ce type de travaux.

Madame GAVARD annonce un projet culturel en cours de préparation, qui consistera à parrainer avec des enfants la plantation d'arbres. Le projet figurera au prochain bulletin municipal.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES (BUDGET PRINCIPAL)

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29 ;

VU les propositions d'admission en non-valeur dressées par le Comptable public de la Trésorerie de Melun Val de Seine regroupant les produits communaux irrécouvrables ;

CONSIDÉRANT que les procédures employées par le Centre des Finances Publiques n'aboutissent à aucun recouvrement malgré les précédentes demandes de relances de Monsieur le maire ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de régulariser la situation budgétaire de la commune et d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

CRÉANCIER	DATE & N°	NATURE	TITRE	MONTANT
Société	Exercice 2018	Achats alimentaires	T3637800111	0.30 €
Particulier	Exercice 2018 - PIÈCE 323	Périscolaire		21.50 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 84	Périscolaire		4.30 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 130	Périscolaire		20.00 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 84	Périscolaire		20.00 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 340	Périscolaire		10.00 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 340	Périscolaire		10.93 €
Particulier	Exercice 2018 - PIÈCE 72	Périscolaire		20.62 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 219	Périscolaire		10.00 €
Particulier	Exercice 2016 - PIÈCE 219	Périscolaire		68.80 €
Particulier	Exercice 2017 - PIÈCE 407	Périscolaire		20.00 €
Particulier	Exercice 2017 - PIÈCE 54	Périscolaire		8.60 €
Particulier	Exercice 2017 - PIÈCE 231	Périscolaire		25.80 €
Société	Exercice 2017	Consommable	T707100000011	0.01 €
			TOTAL	240.86 €

Compte rendu du 8 décembre 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 240.86 € ;
DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours ;
AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

DÉNOMINATION D'UNE VOIE SITUÉE ENTRE LA RUE DE LA LIBÉRATION ET LA RUE ROSE VILIN

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues.
Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.
Ainsi, les parcelles B n°345, 354, 1547p, 1758, 1761, 1763, comprennent une voie qui desservira un ensemble d'habitations de 14 lots, en relation avec la rue de la Libération et la rue Rose Vilin.
Il convient de dénommer la voie qui desservira les futures habitations.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le plan de composition de l'opération concernée,

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer la voie qui desservira un ensemble d'habitations formé des parcelles B n°345, 354, 1547p, 1758, 1761, 1763, en relation avec la rue de la Libération et la rue Rose Vilin,

ENTENDU les propositions suivantes :

- Rue Xavier Granger
- Rue Ernest Chabrier
- Rue de la Justice
- Rue des Laitières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder à la dénomination de la voie considérée par un vote « à main levée » :

- Rue Xavier Granger : 7 voix pour
- Rue Ernest Chabrier : 1 voix pour
- Rue de la Justice : 1 voix pour
- Rue des Laitières : 10 voix pour

DENOMME la voie reliant la rue de la Libération à la rue Rose Vilin la « Rue des Laitières ».

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2020 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RÉSIDENCE DES BUTTES

Par délibération n°45/2019, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux d'éclairage public 2020 et les modalités financières relatifs à la rénovation de 25 points lumineux en LED, rue des Bois.

Or, la Résidence « Les Buttes » nécessite la création de 2 points lumineux qu'il est proposé d'intégrer au programme d'éclairage public 2020.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des

départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013, relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),
VU le programme de travaux et les modalités financières établis par le SDESM, en date du 10 septembre 2019, concernant la rénovation de 25 points lumineux en LED, Rue des Bois,
VU la délibération n°45/2019 du 26 novembre 2020, portant délégation des travaux d'éclairage public - Programme 2020 - Rue des Bois,
VU le devis de travaux supplémentaires transmis par le SDESM le 10 novembre 2020, relatif à la création de 2 points lumineux dans la Résidence « Les Buttes » au titre du programme 2020,

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, auquel la commune de Grisy-Suisnes adhère, est compétent pour les travaux d'éclairage public ;

CONSIDERANT que par voie de désignation de maîtrise d'ouvrage, le SDESM peut procéder aux travaux d'éclairage public ;

CONSIDERANT que le programme de travaux 2020 a été approuvé le 26 novembre 2020 par le Conseil Municipal pour un montant estimé de 20 070 € H.T. soit 24 084 € T.T.C. ;

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence engagée par le SDESM sur le coût des travaux fait ressortir un coût des travaux à 16 502,40 € H.T., soit une différence de - 3 567,60 € H.T. ;

CONSIDERANT que les travaux supplémentaires relatifs à la création de deux points lumineux Résidence « Les Buttes » estimés à 6 039,95 € H.T. (subvention SDESM : 1 800 €, Fonds propres : 4 239,95), ouvre un reste à charge pour la commune de 672,35 € H.T. ;

CONSIDERANT que la réalisation du programme de travaux présente un caractère d'intérêt général ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les travaux supplémentaires au programme d'éclairage public 2020, relatifs à la création de 2 points lumineux à la Résidence « Les Buttes », pour un montant total de 6.039,95 € H.T. ;
DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM pour la réalisation des travaux correspondant au programme susvisé ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux nécessaires ;

PRECISE que le reste à charge pour la commune est de 672,35 € H.T. soit 806,82 € T.T.C. ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;
AUTORISE le Maire à signer la convention financière à concurrence des montants susvisés et toutes pièces y afférentes ;

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes subventionneurs ;

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer leur traitement et leur recyclage.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2021 - CHEMIN DES CLOSEAUX

Une enveloppe annuelle de 35 000 € est dédiée par le SDESM à la subvention des travaux d'éclairage public. Cette enveloppe comprend les opérations d'enfouissements de réseaux ainsi que les travaux de rénovation de points lumineux, mâts autonomes solaires, détection communicante, armoires de commande, projecteurs d'illumination, projecteurs sportifs et la création de points lumineux.

Dans le cadre du programme de travaux de l'éclairage public 2021, il est proposé l'installation de 3 mâts autonomes solaires, Chemin des Closeaux à Cordon.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013, relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

VU le programme de travaux et les modalités financières établis en deux tranches par le SDESM, en date du 1^{er} décembre 2020, concernant l'installation de 3 mâts autonomes solaires Chemin des Closeaux, au hameau de Cordon,

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, auquel la commune de Grisy-Suisnes adhère, est compétent pour les travaux d'éclairage public ;

CONSIDERANT que par voie de désignation de maîtrise d'ouvrage, le SDESM peut procéder aux travaux d'éclairage public ;

CONSIDERANT que le programme de travaux 2021 comprend en deux tranches, l'installation de 3 mâts autonomes solaires pour un montant total estimé de 13 170 € H.T. (toutes tranches confondues), soit 15 804 € T.T.C., avec une part subventionnée de 6 585 € ;

CONSIDERANT que la réalisation du programme de travaux présente un caractère d'intérêt général ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les travaux du programme d'éclairage public 2021, comprenant l'installation en deux tranches de 3 mâts autonomes solaires, Chemin des Closeaux, au hameau de Cordon, pour un montant total de 13 170 € H.T. soit 15 804 € T.T.C., avec une part subventionnée de 6 585 € ;

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM pour la réalisation des travaux correspondant au programme susvisé ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux nécessaires ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;
AUTORISE le Maire à signer la convention financière à concurrence des montants susvisés et

toutes pièces y afférentes ;

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes subventionneurs ;

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer leur traitement et leur recyclage.

RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - 2020/2021 -

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un service de restauration scolaire est offert aux élèves scolarisés dans la commune depuis de nombreuses années.

C'est une activité relevant du périscolaire. La surveillance durant le temps de cantine est placée sous la responsabilité de la commune.

Toutefois, cette activité de surveillance peut être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education Nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par leur employeur principal.

Au regard de l'organisation des services pour l'année scolaire 2020/2021, le besoin a été estimé à 40 mn par jour de restauration scolaire.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique précise les montants plafonds de rémunération des heures de surveillance effectuées selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

Ces taux plafond ont fait l'objet d'une revalorisation en 2017. Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, à la RAFP si les conditions sont remplies.

Le Maire propose donc aux membres de l'assemblée municipale de l'autoriser à recruter un enseignant pour l'année scolaire 2020/2021 pour cette activité de surveillance de la restauration scolaire et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire selon les taux plafond revalorisés en 2017.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, VU le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par des instituteurs en dehors de leur service normal,

VU le bulletin officiel de l'Education nationale n° 9 du 2 mars 2017 relative aux taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains

enseignants pour le compte des collectivités locales,

VU la note de service n°2017-030 du 8 février 2017 du Ministre de l'Education Nationale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer la surveillance de la restauration scolaire,

PERMET à cet enseignant de déjeuner sur place pendant le temps de restauration scolaire,

FIXE le temps global nécessaire à cette activité accessoire de surveillance de la restauration scolaire à 3 heures maximum par semaine,

DIT que l'enseignant sera rémunéré sur la base des taux de rémunération maximum effectués par les enseignants pour le compte des collectivités territoriales fixé au bulletin officiel de l'éducation nationale du 2 mars 2017,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

MODALITÉS D'ACCUEIL DES BÉNÉVOLES

Le Maire rappelle au conseil municipal que des particuliers peuvent être amenés ponctuellement à apporter leur concours aux collectivités territoriales à titre bénévole.

La notion de bénévole n'est pas définie par la réglementation. Elle résulte de la jurisprudence qui a ainsi déterminé les conditions dans lesquelles le particulier se voit reconnaître la qualité de bénévole du service public.

Le bénévole (ou le collaborateur occasionnel) est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Les bénévoles agissent de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité.

Dans le cadre du contrat d'assurance de la commune, les bénévoles sont couverts au titre du contrat de responsabilité civile. Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie individuelle de responsabilité civile.

La collectivité s'assure avant le début de la mission des compétences du bénévole au regard des missions confiées, de l'assurance responsabilité civile du bénévole, de l'extrait du casier judiciaire conforme du bénévole.

Une convention est signée entre l'autorité territoriale et le bénévole pressenti, avant le début de la mission, sauf urgence où la convention sera régularisée au plus tôt après le début de la mission.

Cette convention précise le cadre et la définition du bénévolat, les missions confiées, les modalités d'exercices des missions, les obligations du bénévole, l'absence de rémunération et les assurances, ainsi que les conditions de résiliation anticipées.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le projet de convention cadre relative à l'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole,

CONSIDERANT qu'un bénévole (ou un collaborateur occasionnel) apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir un cadre juridique entre la collectivité et le bénévole,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la convention cadre relative à l'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole, annexée à la présente décision,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes à la présente décision.

SUBVENTION

À L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la demande de subvention de fonctionnement sollicitée à la commune par le directeur régional Ile de France de l'Association Prévention Routière, en date du 19 novembre 2020,

CONSIDERANT que l'Association Prévention Routière œuvre localement dans l'intérêt général auprès des usagers de la route, grâce à des actions de sensibilisation, afin de réduire le nombre et la gravité des accidents,

CONSIDERANT que l'association est le principal acteur d'éducation routière des enfants, des adolescents et des jeunes et contribue à former, année après année, de nouvelles générations d'usagers,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de deux cents euros (200 €) à l'Association Prévention Routière.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de versement de la subvention.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

La verbalisation électronique est un dispositif qui permet de relever les infractions liées à la circulation routière (stationnement, vitesse, alcoolémie, surcharges, ...) et celles qui sont liées aux autres infractions telles que la pollution et le bruit, avec des appareils électroniques portables (PDA), des terminaux informatiques embarqués (TIE) ou depuis un ordinateur de bureau.

Compte rendu du 8 décembre 2020

Les messages d'infraction enregistrés par ces équipements sont transmis directement au Centre national de traitement (CNT) de Rennes, lequel adresse un avis de contravention à la personne interceptée ou au titulaire du certificat d'immatriculation d'un véhicule ayant fait l'objet d'une verbalisation, notamment dans le cas du stationnement.

Ce processus conduit par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) porte sur la dématérialisation complète de la chaîne contraventionnelle des amendes qui devient plus rapide et sécurisée.

Lors de la constatation d'une infraction, l'agent la relève avec un outil dédié (PDA, tablette ou PC), les données sont ensuite télétransmises depuis le service verbalisateur au CNT (centre National de Traitement).

Les principaux avantages :

- Le risque d'erreur d'entrée des données de verbalisation est réduit. En effet, le logiciel de verbalisation électronique propose une assistance à la saisie et permet ainsi de fiabiliser la rédaction des procès-verbaux.

- Les tâches administratives de suivi des contraventions, d'enregistrement des paiements ou de transmission des contestations à l'officier du ministère public (OMP) sont supprimées.

- L'envoi à domicile de l'avis de contravention (pas de risque de perte ou de rature du timbre-amende) ;

- La diminution du taux de contestation (avis de contravention plus clair, assurance d'un traitement équitable de tous, documentation reçue à domicile) ;

- La mise à disposition des moyens de paiements modernes (par internet notamment), qui facilitent le recouvrement au stade de l'amende forfaitaire et diminuent les tâches de poursuites aux stades ultérieurs.

La mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune doit

faire l'objet d'une convention entre le préfet du département de Seine et Marne, qui agit au nom et pour le compte de l'ANTAI, et le Maire de la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le projet de convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Grisy-Suisnes.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Grisy-Suisnes de mettre en place la dématérialisation du traitement des amendes,

CONSIDERANT que la signature de la convention définissant les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique avec ANTAI permet de garantir la continuité de traitement des contraventions sur le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les termes de la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Grisy-Suisnes,

AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes pièces y afférentes.

Commentaires :

Madame FERREIRA demande si le policier municipal sera en mesure de verbaliser le stationnement à l'issue de la décision.

Monsieur CHANUSSOT répond dans l'affirmative en précisant que le policier entreprendra dans un premier temps des actions de prévention et de sensibilisation.

INFORMATIONS GENERALES

- Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire informe que le Directeur départemental des finances publiques a désigné commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs les contribuables suivants :

Titulaires :

- M. Joël LOUIS
- Mme Muriel GIRAULT
- M. Gilles GUICHARD
- Mme Christelle BEIGNET
- M. Philippe CARTON
- M. Jean-Claude COCHET
- M. Michel LE NEDIC
- M. Gregory DENIAU

Suppléants :

- M. André GRAND
- Mme Véronique MARTIN
- M. Thierry GUEGO
- Mme Christelle LANGLER
- M. Marc GALPIN
- Mme Laetitia APERT
- M. Yan DELHOMME
- Mme Virginie BRINJEAN

- Don au CCAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°67/2020 du 8 septembre 2020, le conseil municipal a accordé une remise gracieuse de 74 € sollicitée par Madame ORIOT, dans le cadre d'un trop perçu d'indemnité d'adjointe.

Suite à la décision du Conseil Municipal, Madame ORIOT a fait don au CCAS du montant de la remise qui lui a été accordée.

- Bilan des parlementaires

Monsieur le Maire informe que la commune reçoit occasionnellement par courrier ou par emails des bilans parlementaires. Les documents sont consultables à l'accueil de la mairie.

Levée de la séance à 23 h 05.

PRODUITS LOCAUX & RÉGIONAUX



**Ouverture très prochainement
d'un distributeur automatique
à pomme de terre
et autres produits locaux et régionaux.**

Situé au : 2, rue Sadi Carnot - 77166 GRISY-SUISNES
Paiement par carte uniquement

Contacts :

- Marc GALPIN : 06 82 57 41 12 - marcgalpin@hotmail.fr
- Charles GALPIN : 06 79-97-26-66

ouverture prévue pour la mi-février.

Pommes de terre produites par la Société GALPIN,
exploitation agricole à GRISY-SUISNES - Lieu-dit l'Ormeau.

A très vite dans votre distributeur !

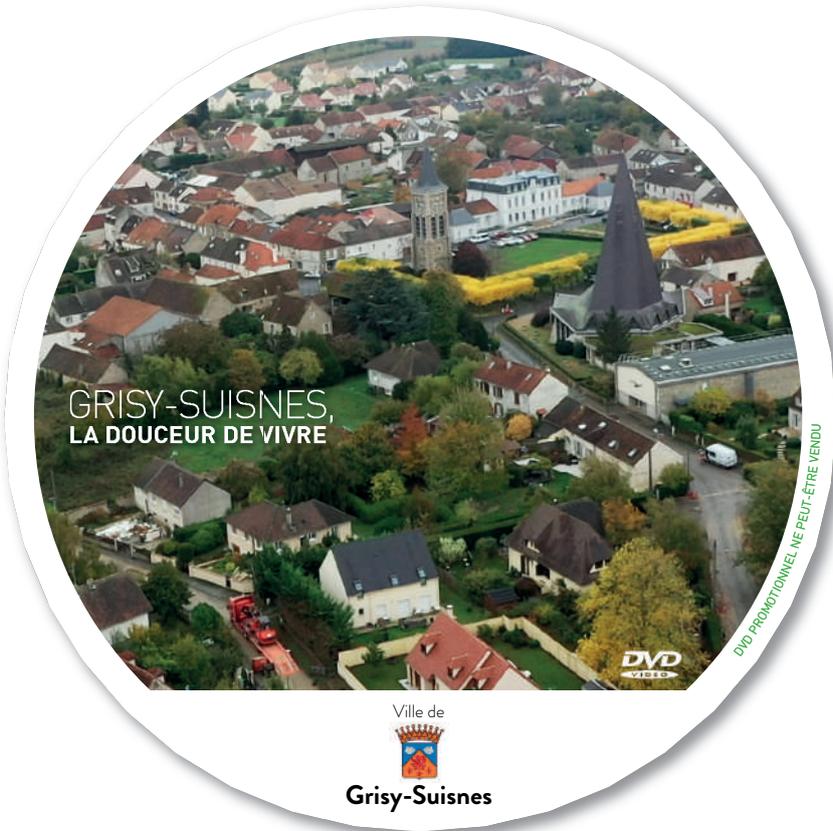
A Grisy-Suisnes



Muriel Girault
Adjointe chargée
de la communication



Pauline Compagnon
Agent chargée
de la communication



Ville de

Grisy-Suisnes



Vous pouvez aussi visionner ce film en scannant le QR code ci-contre
ou nous retrouver sur notre chaîne YouTube :
[Grisy-Suisnes, la douceur de vivre.](#)

Si vous voulez tout savoir, en temps réel,

*sur les événements de votre commune,
son actualité et les informations officielles
pouvant vous être utiles,*

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAU POCKET.
L'INFORMATION VIENT À VOUS, SIMPLEMENT ET GRATUITEMENT.**



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



LA SOLUTION MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Vous voulez participer activement au quotidien de votre quartier, il est encore temps !



Dans nos différents supports de communication, nous avons fait appel à des personnes de bonne volonté désireuses de s'investir dans la vie de leur quartier.

Pour l'instant quatre personnes se sont portées volontaires, ce qui est insuffisant pour mettre en place cette initiative.

Nous en rappelons les buts :

- Donner la parole et recueillir l'avis des habitants par l'intermédiaire de personnes volontaires qui proposeront des actions et réfléchiront à l'évolution de leur quartier.

- Lieu d'échanges et de propositions, le conseil de quartier est aussi le relais des informations et des projets de la ville auprès des habitants. Contribuant fortement au

renforcement du lien social, il a également un rôle à jouer concernant l'animation de la vie du quartier.

Votre engagement sera à la hauteur de ce que vous déciderez. L'organisation, le nombre de réunions, la façon de procéder, tout sera décidé ensemble sans que rien ne soit imposé à l'avance par l'équipe d'élus

Contactez -nous sur accueil@grisy-suisnes.fr à l'attention de Muriel Girault, adjointe chargée de la communication ou présentez-vous en mairie.

Merci de nous préciser vos nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et email.

Notre système de vidéoprotection est maintenant en place depuis 2014



Ces années nous ont permis d'apprécier son efficacité et de dresser quelques constats :

• *Les actes d'incivilités et de dégradation du mobilier urbain ont quasiment disparu. Ceci rend notre vie plus agréable, notre commune plus jolie et plus paisible.*

• *Notre budget communal qui était impacté par le coût des réparations de ces dégradations avant la pose des caméras, a vu ce poste de dépense disparaître dès l'installation du système de vidéoprotection. Quelques années ont suffi à rentabiliser les dépenses d'installation.*

• *De nombreuses affaires ont été résolues par la gendarmerie ou la police grâce aux enregistrements qui sont consultés très souvent par les forces de l'ordre. Ces affaires vont du délit local aux affaires de banditisme de beaucoup plus grande ampleur. Nous contribuons effectivement au maillage régional ou national qui permet de suivre les malfaiteurs de ville en ville jusqu'à leur arrestation.*

La plupart du temps, il ne nous est pas permis de rendre public les résultats obtenus grâce à notre système de vidéoprotection. Nous avons eu exceptionnellement l'autorisation de vous faire part de l'affaire relatée ci-dessous qui a été résolue en grande partie par les enregistrements vidéo. Les forces de l'ordre s'accordent à dire que la qualité du matériel choisi sur Grisy-Suisnes leur permet une bonne identification qui contribue à apporter des preuves irréfutables et donc à faire aboutir leurs enquêtes.

Vol aggravé par deux circonstances Brigade de Recherches Melun

Grâce aux investigations des militaires de la BR, l'affaire a rapidement été résolue. Cinq individus originaires de l'Essonne ont été interpellés après l'agression de deux jeunes hommes à Grisy-Suisnes. Le 6 décembre, la victime met en vente sa moto via le site LeBonCoin. Contacté par un faux acheteur, elle se rend en compagnie d'un de ses amis à un rendez-vous afin d'effectuer la transaction.

Les deux comparses tombent en fait dans un guet-apens et sont copieusement roués de coups, faisant également l'objet de gaz lacrymogène.

Les agresseurs prennent la fuite avec la moto. Les recherches techniques réalisées comme l'étude des images de vidéo-protection de la commune mais aussi de la téléphonie permettent d'identifier les malfrats dont un mineur dans le temps de la flagrance, qui seront interpellés dès le 15/12. La moto n'a pas été retrouvée lors des perquisitions.



Malgré les charges accablantes réunies à leur rencontre et la reconnaissance formelle des victimes, les mis en cause nieront le vol commis avec violence et en réunion. Trois d'entre eux écopent en comparution immédiate d'une peine d'emprisonnement aménageable de 24 mois dont 18 avec sursis.



Muriel Girault
Adjointe chargée
des Finances



Pauline Compagnon
Agent comptable

L'année 2020 a été, malgré la crise sanitaire, une année riche en investissements pour notre commune. Une commune qui investit est une commune vivante, dynamique, tournée vers l'avenir et le progrès.

La première étape est toujours d'assurer le financement de ces investissements.

C'est la raison d'être de l'équipe finances qui doit, après avoir financé le fonctionnement courant de la commune, assurer une capacité d'autofinancement qui permettra d'investir, tout en respectant le niveau des contributions fiscales, en limitant le taux d'endettement et en assurant une sécurité financière pour les années à venir.

LE FONCTIONNEMENT

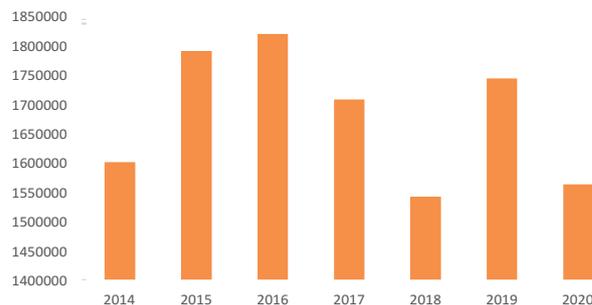
DEPENSES : 1 562 467 €*

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services de la commune. Si l'on doit essayer de les minimiser, l'équilibre est cependant délicat car leurs diminutions ne doivent pas nuire à la qualité des prestations rendues aux habitants.

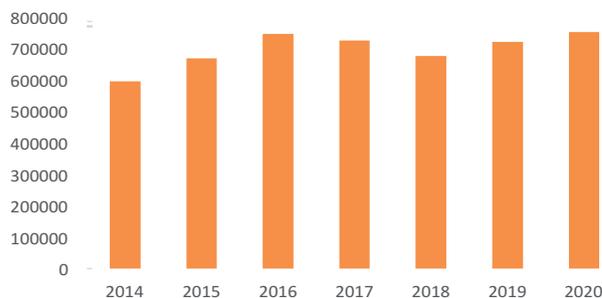
La mairie, comme le pays, a aussi tourné au ralenti pendant quelques mois et ceci couplé à notre politique de contrôle et réduction des dépenses courantes, a eu pour conséquence une forte baisse des dépenses de fonctionnement. Cette baisse aurait pu être encore plus importante si nous n'avions pas eu à supporter des dépenses imprévues liées à la pandémie, dépenses de communication, d'hygiène et d'entretien.

Le seul chapitre de charges en augmentation sur les dépenses de fonctionnement est le chapitre « charges de personnel » qui a légèrement augmenté. Le recrutement du policier municipal, un surplus d'heures en entretien engendré par la crise sanitaire et les règlements mis en place qui en découlent en sont les principales raisons.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
en €



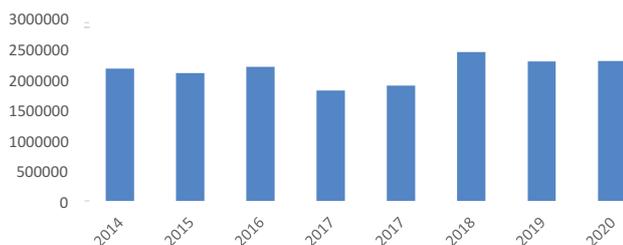
EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL
en €



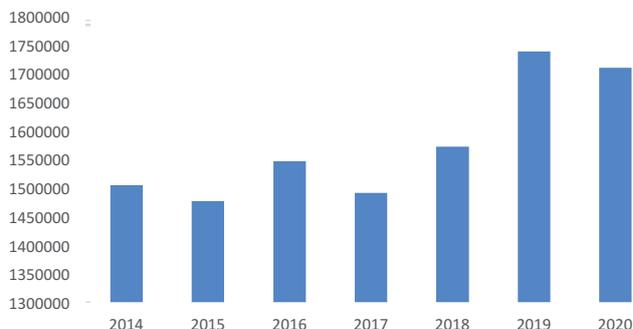
RECETTES : 2 297 591 €*

Nos recettes de fonctionnement stables.

EVOLUTION DES RECETTES DE
FONCTIONNEMENT en €



EVOLUTION DES IMPÔTS ET TAXES en €



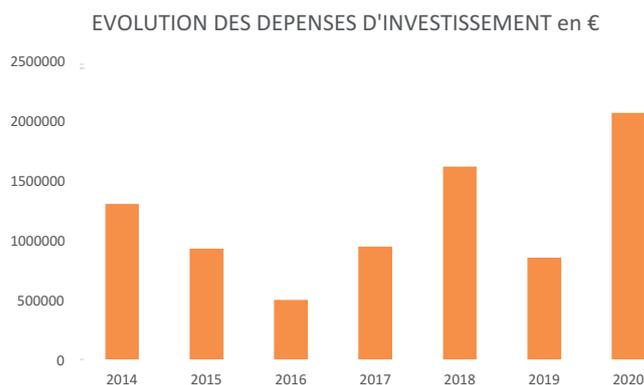
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 735 000 €

Cet excédent record nous permettra d'investir et de réaliser nos projets sur les années à venir.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une augmentation de la valeur du patrimoine de la collectivité (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure). Si ce n'est pas au prix d'un endettement excessif ou d'une taxation hors normes, la commune a toujours intérêt à investir et donc à maintenir ses dépenses d'investissement à un niveau aussi élevé que sa santé financière le lui permet.

DEPENSES : 2 059 366 €*



Comme déjà expliqué à de nombreuses reprises, 2020 était une année riche en investissements, investissements dont les financements avaient été prévus depuis plusieurs années.

Hormis notre principal poste de dépense sur 2020, la construction du nouveau restaurant scolaire (1 229 701 €), les autres postes de dépenses sont :

- Le remboursement des emprunts (capital)
- Les préemptions et autres achats de terrains de gré à gré pour éviter les implantations illicites
- L'enfouissement des réseaux (rues de Verdun, rue de la Légalité, rue de la Coudras, rue de Villemain)
- La voirie (résidence du parc essentiellement)

RECETTES : 1 018 076 €*

Comme vous pouvez le constater, les dépenses d'investissements sont largement supérieures aux recettes.

Cependant nous avons un solde d'exécution de la section d'investissement des années antérieures de 1 342 041 €. Ces excédents cumulés d'investissements des années passées avaient pour vocation le financement de gros projets comme celui de la construction du nouveau restaurant scolaire et nous permettent de finir l'année en excédent d'investissement de 65 526 €.

Nos autres recettes sont principalement voire exclusivement composées de la FCTVA, de la taxe d'aménagement et surtout de nos excédents de fonctionnements de l'année passée (549 332 €).

Nous avons budgété des subventions à hauteur de 1 434 726 € en provenance des organismes suivants : Etat, Région, département, syndicat des énergies de Seine et Marne. Ces subventions n'ont été que partiellement versées sur 2020. L'Etat, par exemple, a décalé ses versements sur 2021 suite à la crise sanitaire. Cependant cela ne fait que décaler le financement et ne remet pas en cause l'équilibre de notre budget.

D'autre part, le prêt de 1 000 000 € budgété sur 2020 n'a pas été réalisé ce qui nous laisse une importante capacité d'endettement pour 2021. De plus un de nos deux prêts actuels d'un montant initial de 1 200 000€ mis en place pour financer la construction de l'école maternelle arrive à échéance en avril 2021. Nous pouvons donc contracter un nouvel emprunt sans effort financier supplémentaire par rapport à celui fourni actuellement.

Les subventions à venir, la possibilité d'emprunt bancaire et notre capacité d'autofinancement consécutive à nos excédents de fonctionnement cumulés années après années vont nous permettre de financer sereinement les nombreux projets d'avenir sur lesquels nous nous sommes engagés sur ce mandat.

*comptes non arrêtés définitivement à l'écriture de cet article

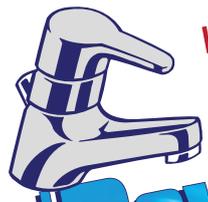
**L'opération « Noël, tous ensemble »,
la grande collecte de jouets organisée au niveau intercommunal
et plus particulièrement les 2 et 5 décembre sur notre commune de Grisy,
a été un grand succès.**



Malgré des délais très courts pour communiquer sur ce projet, de nombreux parents et enfants se sont déplacés à la salle polyvalente pour apporter des jouets.

Ces jouets ont ensuite été transportés à Yébles qui s'est chargé de les rassembler. Ce sont près de 40 m³ de jouets qui ont ainsi été récoltés au sein de toutes les communes de la CCBRC puis récupérés par les Restos du cœur et les épiceries solidaires de notre Communauté de Communes.

La réactivité et l'investissement de chacun ont été essentiels à la réussite de cette nouvelle action engagée par la CCBRC.

**INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE**

Bayé Ludwig

**CHAUFFAGE
PLOMBERIE**

01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS
Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :
MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES
Tél. : 01 64 05 95 76



**TRAVAUX PUBLICS
VOIRIE
ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENT URBAIN**

24 rue Raoul Dautry
77340 Pontault-Combault
Tél : 01 60 29 42 72
Mail : tp2000@tp-2000.fr
www.tp-2000.fr



Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous
Sandrine DELHOMME

06 73 18 98 71 **HYPNOSE - SOPHROLOGIE**
Consultations sur RV
Certificat Professionnel Inscrit au RNCP
Cabinet privé Certifiée Maître Praticienne en Hypnose
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

www.centre-hypnose-brie-77.com
www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com





Jean-Marc Chanussot
Le Maire

Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme

ACCES AU PLU EN LIGNE

géoportail

DE L'URBANISME

CONSULTEZ LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Depuis le 2 mars 2020, l'ensemble des citoyens peut consulter librement et facilement le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grisy-Suisnes, au moyen d'un outil cartographique internet.

La commune continue ainsi son projet de rendre l'information la plus accessible possible, grâce notamment aux outils numériques.



@ noter dans vos répertoires :
 Une adresse mail unique pour le service urbanisme :
urbanisme@grisy-suisnes.fr
 Accueil du public et accueil téléphonique :
 du mardi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00.

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
PC1-77217-20-00035	M. DOS SANTOS Jimmy 35, rue François de Tesson 77330 OZOIR LA FERRIERE	9, rue des Orchidées	Maison individuelle
PC1-77217-20-00036	Mme DELLO IOIO Maria 8, avenue des Arpents 94440 Marolles en Brie	4, rue Simone Veil	Nouvelle construction
PC1-77217-20-00037	M. FOSSALUZZA Paul 1, allée de l'Aéropostale 94490 Ormesson-sur-Marne	5, rue des Orchidées	Maison individuelle
PC1-77217-20-00038	M. TREBAOL Julien 1, rue de l'Epinette 77340 Pontault Combault	1, rue des Orchidées	Maison individuelle
PC1-77217-20-00040	M. GOMES Anthony 5, rue de la Gare 77111 Soignolles-en-Brie	16, rue des Orchidées	Maison individuelle
PC1-77217-20-00041	Mme JOSSE ALINE 0027, RUE PAUL BERT 94290 VILLENEUVE LE ROI	30, rue de la Coudras	Maison individuelle
PC1-77217-20-00042	M. LEVEQUE Julien 7, rue du Château 77390 CHAUMES EN BRIE	10, rue des Orchidées	Maison Individuelle
PC1-77217-20-00043	M. GAPAIX Cody 3, rue de la Mare Madame 77181 COUNTRY	2, rue Charles Massin	Maison Individuelle
PC1-77217-20-00044	SCI ANB 3, Route Départementale 319 77166 Grisy-Suisnes	3, route Départementale 319	Création de bureaux
PC1-77217-20-00045	M. SAVARY Baptiste 124, boulevard de Créteil 94100 SAINT-MAUR-DES FOSSES	12, rue des Orchidées	Maison individuelle
PC1-77217-20-00046	Mme BERMONT JOSIANNE 81, rue de la Rivière 33000 BORDEAUX	18, rue de la Coudras	Travaux sur construction existante,
PC1-77217-20-00047	M. GARNIER SEBASTIEN 25, RUE DES VIGNES 77166 GRISY-SUISNES	25, Rue des Vignes	Travaux d'agrandissement
PC1-77217-20-00048	M. PADELO Antony 29, bis rue des Marronniers 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	11, rue des Orchidées	Nouvelle construction

DECLARATION PREALABLE

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
DP1-77217-20-00029	Mme HONG Nathalie 6, rue de la mare à Boutiller 77166 GRISY-SUISNES	6, rue de la Mare à Boutiller	Remplacement de la porte de garage par une baie vitrée+création d'une place de stationnement
DP1-77217-20-00030	Mme DETOLLENAERE Jacqueline 30 rue du Maréchal Gallieni 77166 Grisy Suisnes	30, rue du Maréchal Gallieni	Abri de jardin
DP1-77217-20-00031	M. JAILLET Julien 78, avenue de la République 77680 ROISSY EN BRIE	6, rue Charles Massin	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00032	M. ODIN Jacques 5, rue de la Champignolle 77720 AUBEPIERRE OZOUER LE REPOS	rue du Maréchal Gallieni	Création de 2 lots à bâtir
DP1-77217-20-00033	M. POLONIE Patrick 9, chemin des Closeaux 94440 Villecresnes	15, rue Charles Massin	Construction d'une piscine
DP1-77217-20-00034	Mme GUIMARD Simone 8, rue de Villemain 77166 GRISY SUISNES	2 bis, rue de LA LEGALITE	Création d'un lot à bâtir
DP1-77217-20-00036	M. GOTTI Marc 8, rue de l'Yerres 77166 Grisy-Suisnes	8, rue de L YERRES	Isolation par l'extérieur
DP1-77217-20-00037	M. HANEL Sébastien 27, rue Sadi Carnot 77166 GRISY-SUISNES	27, rue Sadi Carnot	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00038	M. PICOT GUY 3, Allée des Noisetiers 77166 GRISY-SUISNES	3, Allée des Noisetiers	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00039	Mme THIRIAU Florence 7, rue de Verdun 77166 Grisy-Suisnes	7, rue de Verdun	Isolation par l'extérieur
DP1-77217-20-00040	M. LEMAITRE François 2, chemin de Meillant - Route de Mardilly 77166 GRISY-SUISNES	02, Sentier de MEILLANT	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00041	M. FLENNER Stéphane 33 Rue Sadi Carnot 77166 GRISY-SUISNES	33 Rue SADI CARNOT	Ravalement de façade
DP1-77217-20-00042	Mme LANGLOIS JULIE 7, RUE ROBERT MITON 77166 GRISY-SUISNES	7, rue ROBERT MITON	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00043	M. BAYE Ludwig 10 Avenue du Maréchal Joffre 77166 GRISY-SUISNES	10, bis rue du Maréchal Joffre	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00044	Mme EMARRE MARTINE 42B, RUE du MAL GALLIENI 77166 GRISY-SUISNES	42, bis rue du Maréchal Gallien	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00045	M. BRANDT Julien 4, rue du Maréchal Gallieni 77166 Grisy-Suisnes	04, rue du Maréchal Gallieni	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00046	Mme BARDU Francine 13, rue Rose Vilin 77166 Grisy-Suisnes	13, rue Rose Vilin	Piscine + abri de jardin
DP1-77217-20-00047	M. RIBEIRO DIAS PAUL 51, RUE de LA LIBERATION 77166 GRISY-SUISNES	51B, rue de la Libération	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00048	M. HAKME RAFIC 32, rue Marcel Pagnol 77173 Chevry-Cossigny	3, ter rue Ulrich Brunner	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00050	M. LEFRANCOIS JEAN-LOUIS 24, RUE JEAN JAURES 77170 COUBERT	12, rue de VILLEMMAIN	Edification d'une clôture
DP1-77217-20-00052	M. CAZENAVE DIDIER 3, RUE du GEN LECLERC 77166 GRISY-SUISNES	3, rue du Général Leclerc	Remplacement d'une fenêtre de toit



Martine EMARRE
Adjointe
chargée
des affaires scolaires



Marie-France Blanpain
Agent chargée
du périscolaire



Elisa Mongeau
Agent chargée
du scolaire



Inscriptions à l'école maternelle.

Sont concernés :

Pour la maternelle :

- Les enfants nés en 2018 entrant en maternelle
- Les nouveaux arrivants sur la commune
- Une fois l'inscription effectuée en mairie, la directrice invitera les parents à visiter l'école avec leur(s) enfant(s).

Pour l'élémentaire :

- Les enfants déjà scolarisés en grande section à l'école maternelle « La Ruche », seront automatiquement inscrits.
- Pour les nouveaux enfants, venir s'inscrire en mairie.

Les pièces à fournir à la Mairie :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (si vous êtes hébergés, merci de nous fournir une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de l'hébergeant)
- Carnet de santé de l'enfant
- Numéro de sécurité sociale

Les inscriptions peuvent s'effectuer en mairie du 26 Janvier 2021 au 26 février 2021 tous les mercredis et jeudis de 10 h à 12 h mais vous pouvez également télécharger le formulaire sur le site de la commune et l'adresser par mail à l'adresse suivante : elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr



Bonjour,

Je veux vous parler de mon école : tous les lundis après-midi, les élèves de l'école « Champ Fleuri » vont voir Dominique notre nouvelle prof de musique.

Au début du cours, nous nous sommes échauffés puis nous avons appris à bien respirer avec de la musique classique.

Ensuite, on a commencé à apprendre les paroles et à chanter une première chanson : « Voyage au Canada » de Charles Trénet.

On a chanté sans la musique puis avec la musique.

C'était court mais je me suis bien amusé !

Isia (CM1)





Repas de Noël à la cantine

Il régnait, en ce 15 décembre, une atmosphère particulière à la cantine des écoles de Grisy. Depuis plusieurs jours déjà les enfants pouvaient admirer un magnifique sapin de Noël et la décoration de la salle de restaurant effectuée par l'équipe du périscolaire.

Mais, aujourd'hui, c'était le jour tant attendu, le jour du repas de Noël. Toute l'équipe de la cantine a servi à nos écoliers un menu spécial avec en dessert un sapin de Noël en chocolat. L'animation aurait pu s'arrêter là. Mais c'était sans compter sur l'implication de l'équipe et l'envie de donner un peu plus aux enfants en cette période difficile.

La grande surprise est arrivée à la fin du repas des maternelles, il était là, il les attendait et ils l'ont rencontré.



Les enfants n'en croyaient pas leurs yeux. Ils ont pu lui parler, faire une photo et surtout le Père Noël a écouté et échangé un long moment avec eux dans la cour de récréation.

Il a ensuite rejoint les élèves d'élémentaire dans le réfectoire où a régné un joyeux chahut. Les larges sourires et les visages radieux ont ravi l'équipe du périscolaire.

A l'issue du repas tout le monde s'est souhaité un « JOYEUX NOËL ».

Cette pause récréative a enchanté petits et grands qui sont retournés heureux et des étoiles pleins les yeux dans leur école respective.

Le Père Noël a même apporté son aide à notre nouveau policier municipal, quelque peu surpris, afin de faire traverser les enfants.

Le Père Noël



A la piscine...

Journal de Grisy

Chers habitants de Grisy,
 Nous allons à la piscine de Briis.
 Nous allons à la piscine de 14h à 15h45
 Nous y allons en car.
 Tous les mardis et nous revenons à la récréation.
 Il y a le groupe: vert, bleu, rouge, noir.
 Nous adorons les cours de piscine.
 Mais les maîtres nageurs ne sont pas très gentils.

Gabrielle Lea M

La piscine

Nous allons à la piscine de Briis-compte-robot de 14h à 15h45 le mardi. Nous y allons en bus. Il y a le groupe vert et bleu avec le maître nageur et le groupe rouge et noir avec le maître. Certaines personnes aimant et d'autres n'aiment pas mais ils doivent faire avec.

Leo et Julie

La piscine

Nous allons à la piscine le mardi après-midi à Briis-Compte-robot. Nous partons à 14h et rentrons à 15h45.

Nous faisons des exercices dans l'eau et nous sommes accompagnés par des maîtres nageurs ou par les maîtres d'école. Nous y allons en bus. Nous trouvons ça bien sauf certains qui n'aiment pas la piscine.

Est par :

Éléonore, Julien et Paul

Milena

La piscine

Nous allons à la piscine de 14h à 15h45 le mardi. C'est très amusant, on fait des plongées et on nage sur le dos puis sur le ventre et adone. Elle se trouve à Briis-compte-robot. Les classes qui y vont sont les CM1 et les CM2.

Bessa
 Chiara

Le mardi de 14h jusqu'à 15h45. Nous allons à la piscine en bus. Nous sommes accompagnés par les autres CM1. Malheureusement à cause de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas être avec eux, pendant les cours dans le bus... est!

Dans les vestiaires, il y a des lemons et des petits manteaux.

Dans les cours, selon notre niveau il y a des groupes: vert, bleu, rouge et noir.

La piscine est située à Briis-Compte-Robot, son nom est le Village.

Près de Bessa et Chiara: c'est super et dans les cours on s'amuse beaucoup.

Le mardi

Le mardi après-midi, nous allons à la piscine de 14h à 15h45. On apprend à nager et il y a 4 groupes: rouge, noir, vert et bleu dans la piscine de Briis-Compte-Robot. On y va en bus avec la classe de CM2. Julien y aime bien la piscine.

Lucas
 Boris

Nous allons à la piscine le mardi à 14h de 15h45 et nous restons environ 35 à 45 minutes dans l'eau. C'est la piscine (L'Orade) de Briis-Compte-Robot. Nous y allons en car avec les autres CM2 de la classe de Mme Uva. Nous sommes séparés en plusieurs groupes, le vert, le bleu, le rouge et le noir en fonction de notre niveau. Nous aimons beaucoup aller à la piscine car on s'amuse bien.

Bastien
 Lucas

Briis

La piscine se déroule de 14h à 15h45 le mardi à Briis-Compte-Robot, on y va en bus on apprend à nager et on fait des exercices. Avec Lucas j'aime pas nager sur le dos et faire l'étoile, je suis dans le groupe vert et bleu. Avec Bastien j'aime bien nager je n'aime pas nager sur le dos, faire l'étoile et le plongon caravel. Je suis dans le groupe rouge et noir.





Philippe Carton
Adjoint chargé
de la voirie



J. P. Cadet
Référent Technique
et Hygiène



Résidence du Parc Création zone partagée, réfection de la voirie.



Rue Jean Nicot Passage piétons.



Cordon Plantation de vivaces



Ecole élémentaire Plantation d'arbres.



René Morel
Adjoint
chargé des bâtiments



J. P. Cadet
Référent Technique
et Hygiène



Ecole maternelle

Protection des jardinières.



Gymnase

Installation d'un rideau métallique

A partir du 2 août 2018,
les clientes peuvent me retrouver au :
1, rue Danton 77330 Ozoir-La-Ferrière

S-Style
Beauté

Le style jusqu'au bout des ongles

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté, c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire étincelant, la permanente de cil.

www.sstylebeaute.fr



Contactez Sandrine au 06 74 36 67 47 - Email: contact@sstylebeaute.fr

SAFTI
IMMOBILIER

ESTIMATION
CONSEIL
VENTE

Christelle HUG

Conseiller immobilier du secteur de

Grisy-Suisnes et ses alentours

06 12 52 21 01

MEILLEURS VOEUX
*Vous vendez ?
Vous achetez ?*



Restaurant scolaire



Il y a un an commençaient les travaux de construction du restaurant scolaire. La livraison était prévue pour fin d'année 2020. Etant donné les circonstances, les travaux ont dû être stoppés au printemps et repoussés pour une livraison début juin 2021 et une mise à disposition à la rentrée de septembre.

Cependant, afin de sécuriser au mieux l'accès à l'école élémentaire, la réalisation du parvis de la nouvelle entrée a été avancée pour faciliter dès février l'accès de l'école.

Toute l'équipe municipale espère fermement aboutir à la réalisation totale du projet dans les délais fixés par le planning d'interventions des entreprises, planning modifié au cours de l'année en fonction des contraintes sanitaires.



HERKRUG
Étanchéité

40 ans d'expérience
Choisissez le meilleur pour
votre toiture



**ÉTANCHÉITÉ - COUVERTURE
BARDAGE
ISOLATION - BAC ACIER**

HERKRUG ASSISTANCE
Un pôle dédié au recherche de
fuites, réparations et entretiens

Tél.: 01 64 05 90 08

6, rue du Moulin à Vent - ZAC - 77166 GRISY-SUISNES - contact@herkrug.fr

www.herkrug.fr

Associations sportives



Martine EMARRE
Adjointe
chargée des associations



Céline Lopes
Agent chargée
des associations

FITNESS
Grisy Gym

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

ZUMBA
for Kids

PILATES

ZUMBA + RENFORCEMENT MUSCULAIRE (adultes)
= lundi 20h15 - 21h30 >> Audrey

ZUMBA KIDS (8-13ans)
= jeudi 17h30 - 18h30 >> Audrey

PILATES (adultes)
= jeudi 18h45 - 19h45 >> Audrey

RENFORCEMENT MUSCULAIRE (adultes)
= jeudi 20h30 - 21h30 >> Julien

Cours d'essai offert

Salle polyvalente
Place de la Mairie
Grisy-Suisnes

Contact :
Patricia : +06 21 89 05 81

La reprise avait bien commencé avec un nouveau cours de Pilates le jeudi à 18 h 45 dans la salle polyvalente avec la dynamique et pétillante Audrey notre coach et puis le confinement !

Audrey s'est décarcassée afin de pouvoir continuer ses cours sur Facebook. Nombreuses sont celles qui étaient au rendez-vous devant les écrans afin de ne pas perdre les efforts commencés. Mais il y en a qui n'ont pas pu se joindre à nous.

Pour les cours de Gym, Zumba kid's et Fitness nous espérons reprendre bientôt en salle, nous attendons les directives de la Préfecture.

Nous allons être positifs, nous espérons que ce confinement ne sera qu'un mauvais souvenir de cette année 2020, et nous espérons vous revoir en cette année 2021 en pleine forme.

Meilleurs vœux pour 2021 et prenez bien soin de vous,

Sportivement,
Toute l'équipe de GRISY GYM

Vente aux professionnels & particuliers

GM 77 **GRISY MATERIAUX**
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

QUINCAILLERIE
OUTILLAGE
GROS-OEUVRE

**FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE**
Livraison sous 48 h sur chantier

- Plâtre - Isolation - Bois - Panneaux
- Assainissement - Etanchéité - Fixation
- Outillage - Quincaillerie - Protection

Ouvert du Lundi au Vendredi : 7h -12h / 13h30 - 17h30
Samedi : 7h30 - 13 h

rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes
Tél. 09 66 84 93 38 - Portable : 06 33 49 67 31

grisymateriaux@orange.fr
www.grisy-materiaux.fr

Aéromodélisme Grisy Air Model

A Grisy-Suisnes :

- avions, hélicoptères, drones
- modèles électriques et thermiques
- écolage double commande
- initiation / formation
- gymnase
- terrain extérieur agréé DGAC

Renseignements :
06.81.17.03.37
grisyairstmodel.com

Associations sportives

Après les perturbations liées au coronavirus notre saison 2019-2020 s'est terminée sur le tirage au sort de notre tombola. Ce fût une réussite grâce à l'investissement de nos judokas et à l'aide précieuse de leurs parents que nous remercions très sincèrement !



Le Forum des associations du 6 septembre marque la reprise pour la saison 2020-2021 et nous sommes ravis d'y avoir retrouvé nos adhérents nombreux et accueilli de nouveaux adhérents baby, enfants, ados et adultes !

Il est possible de nous rejoindre en cours d'année, n'hésitez pas à nous contacter !
2 cours d'essais sont proposés aux futurs adhérents.
Le JUDO sera plus fort que le COVID : Hajime (*) !
(*) Commencez !



Après les perturbations liées au coronavirus de la saison précédente, nous avons lancé notre saison 2020-2021 avec nos cours habituels et pour le plus grand plaisir de nos judokas ravis de retrouver le tatami.

Les remises de grades qui n'avaient pas pu avoir lieu en juin dernier se sont déroulées le 16 octobre. 7 baby, 6 enfants du premier cours, 9 enfants du second cours ont reçu leur nouvelle ceinture et leur diplôme en présence des nouveaux adhérents également.

Ce virus nous stoppe à nouveau dans nos activités mais pour nos adhérents qui nous soutiennent fidèlement : le JUDO sera plus fort que le COVID : Hajime (*) !

(*) Commencez !



ENGLISH FOR ALL

COURS D'ANGLAIS

POUR ADULTES, ENFANTS ET ADOS
AVEC PROFESSEUR ANGLOPHONE
DIPLOMEE ET EXPERIMENTEE
POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONTACTEZ timmins@hotmail.fr

Les cours de l'association continuent pendant le confinement. Au mois de septembre les cours d'anglais ont débuté salle Madame Courbin et ont continué par écrans interposés.

Cette année, l'association propose des cours aux jeunes et des moins jeunes âgés de cinq ans jusqu'à 80 ans. Les cours sont limités à huit personnes.

Il y a des cours de niveau primaire, collège et lycée et aussi plusieurs cours pour des adultes de différents niveaux.

Nous avons hâte de nous retrouver en 2021, mais en attendant, nous améliorerons notre maîtrise du What's App, discord et compagnie en même temps que l'anglais.



Merci à tous les élèves pour leur diligence et fidélité aux cours.

English For All
Vous souhaitez un excellent 2021



Merci aux parents, aux grands parents, aux grands frères et sœurs qui s'investissent pour permettre aux plus jeunes de continuer à suivre leurs cours par internet.

VOTRE NOUVEAU SERVICE DE TAXI
À GRISY-SUISNES

TAXI JET



Mobile : 07 87 74 07 66

taxijet77@gmail.com

www.taxijet77.com

Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.



Nobell
PLOMBERIE

David Lebon

☎ 06 73 54 59 26

"Ma priorité, vous dépanner"

Artisan plombier

3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes



L'équipe Mille Pages vous remercie de votre fidélité tout au long de cette année compliquée et vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.

On reste en contact



bib.grisy-suisnes@laposte.net



Bibliothèques de la CC
Brie des Rivières et Châteaux



@BIBGRISY



Nous vous rappelons que toute l'actualité de la bibliothèque se trouve sur notre site.

Vous y trouverez les dates d'animation, la photothèque des événements passés, le catalogue en ligne et vos prêts en cours.

Vous pourrez y faire des réservations et découvrir les nouveautés.

Alors à très vite sur :

<http://mabib.fr/millepages>

ERA Bel'Immo Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



ERA BEL'IMMO

190, rue du Général Leclerc
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

01 64 05 40 00

06 78 09 47 72

belimmo@erafrance.com

www.erabelimmo.com

Valérie MUNOZ
DIRECTRICE



ACHATS - VENTES - LOCATIONS



Hélas au printemps dernier le musée est resté fermé !
Et pour cause... on avait égaré les clefs.



Heureusement en septembre nous les avons retrouvées pour les journées du patrimoine.

Puis en octobre, nous avons pu exposer les œuvres réalisées par les peintres amateurs,

dans le cadre du concours prévu pour le printemps 2020, et reporté à l'automne.

Notre exposition a obtenu un franc succès auprès de nos visiteurs.

Merci à eux venus voter nombreux pour leur œuvre « coup de cœur », merci à nos 40 artistes peintres (sans eux pas d'exposition !), merci aux membres de notre jury composé de Monsieur et Madame Chanussot, Marie Chanussot, Muriel Girault et Marie-Odile Brath (instigatrice de ce concours), merci à Cultura, Monsieur et Madame Oriot, et à la Maison Pau pour leur générosité.

Rendez-vous sur notre site
www.museedelarose.fr
où vous pourrez découvrir
le diaporama
de tous les tableaux exposés.



PRIX D'ENCOURAGEMENT :
Tabatha ASFAZADOURIAN



Adultes :
- 3^{ème} PRIX : Madame Annie JUDZINSKI
- 1^{er} PRIX : Madame Denise SAMOEY
- 2^{ème} PRIX : Madame Jacqueline OBRECHT-HALLIER



Enfants :
- 3^{ème} PRIX : Jules HERBAUT-GALOPIN
- 1^{er} PRIX : Kimy CREUSILLET-EVRARD
- 2^{ème} PRIX : Juliette SCHALCK

Nous manquons d'aide !
Quel que soit votre profil, n'hésitez pas !
vous serez les bienvenus

(06 10 24 45 66 ou pb.cargue@orange.fr,
ou 07 82 72 23 57,
ou museedelarose@gmail.com.)

Début avril réouverture de notre musée.



*Nous avons gardé précieusement les clefs !
Nous vous attendons pour cette réouverture,
et pour notre prochaine manifestation*

des 12 et 13 juin 2021.



Regroupement des Chats Perdus



Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes

CAT & CO : 06 52 94 23 83

CHAPERLIPOPETTE : 09 63 50 47 55 - Sabine : 06 09 95 39 62

ECHAPÉE BELLE : 07 83 69 68 25 / 06 89 37 54 33

LES MATOUS BRIARDS : 06 95 72 53 65

ASSOCIATION PHÉNIX : Cathy 06 20 41 06 28

REGROUPEMENT DES CHATS PERDUS : 06 52 10 13 38 / 06 80 87 25 24

ASSOCIATION SHANA : Adoption : 06 62 26 72 71

SAUVEZ LES T'CHATS 77 : 06 59 97 70 09

ou contactez Carine : 06 47 05 61 72



Toute notre équipe se joint à nos «Cha'mours»
pour vous souhaiter le meilleur
pour cette nouvelle année 2021.

NOS CHATistiques de 2020 À la mi-novembre

Entrées : 473	Adoptions : 454	
Chatons et Juniors (0 à 12 mois) : 349	Chatons et Juniors : 340	Adultes : 107
Adultes : 103	Seniors (à partir de 10 ans) : 21	Seniors : 7

vous donne droit à une réduction fiscale.
66% de votre don est déductible de vos impôts
à concurrence de 20 % de votre revenu imposable.
Par exemple un don de 40 € ne vous coûte que 16,60 €

Votre DON



GIFT
Né le 01/01/2018

Mâle,
identifié, castré, vacciné, FIV -, FELV

Chalut, moi c'est Gift ! Attention, je ne suis pas un garçon facile... Je ne me laisse pas séduire au premier coup d'œil. Par contre, je suis au taquet pour le jeu. Je cours, je saute, je virevolte ! Si tu as beaucoup de temps à partager avec moi, nous pourrions jouer comme des fous et tu pourras sûrement conquérir mon cœur. Je me verrai bien avec un copain chat (ou une copine hein, je suis ne suis pas sexiste). Si, en plus, il est joueur comme moi, on va mettre de l'animation. J'aurai besoin d'un accès à l'extérieur jardin ou terrasse pour pouvoir me dépenser. Je suis juste un gentil loulou qui demande un peu de patience, quelques gourmandises et beaucoup de jeux. Tu viens me rencontrer ?

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.52.10.13.38 ou envoyez-nous un mail à contact@refugercp.org.



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN
CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42

06 07 35 38 90

Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



5 ANS déjà !!

LE SALON



... La rencontre autrement



Après « Le plus grand Speed-Dating de France », organisé le 14 Février 2020, en partenariat avec l'agence événementielle " Pour 2 Vrai ", la crise sanitaire débutait , stoppant notre activité .

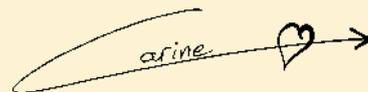
Entre les 2 confinements, nous avons malgré tout, en respectant toutes les précautions en vigueur, réussi à organiser, le 14 Juillet 2020, "Les Olympiades des Céliab' ", qui fût un vrai succès.

En attendant la reprise, pour fêter l'anniversaire du concept, petit retour sur ces 5 années extraordinaires, ou plus de 60 couples et de magnifiques histoires d'amitié se sont formés. Un GRAND MERCI à tous ceux qui ont participé à un moment où a un autre, à la réussite de cette merveilleuse aventure humaine, l'agence « Fête express » (Tara Ara Ararauna) pour les intervenants, les DJ, qui ont animé les événements, Philippe (Feel'ing), James Feler (magnifique sosie de Mickael Jackson) Power-Danse sonorisation, Rozy Gioia, les magiciens, Jean Chagny et Mr Bip Bip, Mickael Alves Rodrigues, notre coach sportif, notre fidèle sponsor, le SPA, Ô de Sermaize de Bois le Roi et tout particulièrement, à ma précieuse Caroline, qui m'épaula depuis le début.

Avec le Cœur...



Suivez toute notre actu. sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes
Renseignements et réservation au : 06 23 77 38 58



35 ans déjà !

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE

LE SALON
Conseil en Image - Rencontre



Ce premier janvier 1986, je décidais de quitter Paris, après 5 ans à travailler chez des coiffeurs renommés de la Capitale, pour reprendre le salon de coiffure de ma grand-mère, installée à Grisy-Suisnes depuis 21 ans.

Mon métier, je l'exerce avec passion et enthousiasme depuis 40 ans. Je l'ai choisi non seulement pour l'aspect technique et artistique, mais aussi et surtout, pour le contact humain. Prêter une oreille attentive et bienveillante aux client(e)s, les aider à se sentir plus beaux en leur apportant bien-être, davantage de confiance en eux et parfois réconfort, améliorer leur relationnel, aussi bien dans leur milieu professionnel, amical ou sentimental.

C'est dans cet état d'esprit que « presque naturellement », il y a 5 ans maintenant, j'ai osé mettre en place, dans le cadre de mon salon de coiffure, un concept de rencontre totalement GRATUIT, qui permet la mise en relation des célibataires cherchant une relation basée sur l'engagement ou simplement les sortir de leur isolement en se faisant des amis.

C'est ainsi que plus de 60 couples et de magnifiques histoires d'amitiés se sont formés depuis le début de cette aventure extraordinaire. Elle a donné lieu à de multiples articles dans la presse locale et nationale : La République de Seine et Marne, Le Parisien, 20 Minutes, Maxi, Nous Deux etc...

Des interviews radios : RTL, France Inter et Oxygène.

A la télévision dans différents reportages sur France 2 : Ça commence aujourd'hui, Je t'aime etc..., Mille et une vies - France 3 : 50 minutes le matin, le 19/45 - La Chaîne 23 : Révélation et bien sûr, sur TF1, dans l'émission « Reportage découvertes » le 24 mars 2019. C'est au lendemain de cette première diffusion, que je fus contactée par les Editions Michel Lafon, pour me convaincre de relater cette incroyable aventure.

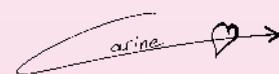
Après plusieurs mois d'écriture avec l'aide de Vincent Deby (réalisateur de « La Dame des Cœurs ») et de Manuela Kongolo (journaliste), l'ouvrage est aujourd'hui terminé !

Un beau cadeau pour ce double anniversaire
les 35 ans du Salon et les 5 ans du concept de rencontres...

Sortie officielle dans notre village prévue début mai 2021.

Un GRAND MERCI, à tous ceux qui m'ont accompagné, pour leur confiance et leur fidélité depuis toujours ou depuis peu, afin que Le Salon vive encore aujourd'hui.

Avec toute ma gratitude.



En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité, et pour nous avoir soutenu, en cette année 2020 compliquée pour tous, nous vous souhaitons, du fond du cœur, tout le meilleur pour 2021 !
Carine, Caroline, Nathalie, Alexandra et Johana

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes Tél. 01 64 05 90 62 - Portable 06 23 77 38 58



Suivez toute notre actu. sur Facebook : Le Salon Grisy Suisnes

Mardi - mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h - Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi



**FRATERNELLE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET MOBILISES
DE GRISY-SUISNES/CORDON**

JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX, HOMMAGE A TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

Recueillement en petit comité MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020.

Quelques administrés avaient effectué le déplacement mais en restant tous masqués dans le respect des distances réglementaires.

Le soleil avait lui aussi suivi les directives de confinement...

C'est sous un ciel gris que nous avons honoré les morts pour la France et notamment les 20 soldats tombés depuis un an dans les opérations extérieures.

Dans le discours prononcé au carré militaire par Michel LE NEDIC, Président des Anciens Combattants, l'Union Fédérale invite toutes les générations et spécialement la jeunesse, à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire et en paix.



Au monument aux morts, par la lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants Jean-Marc CHANUSSOT, Maire, a rappelé le centenaire de la désignation du soldat inconnu en 1920 à VERDUN et son inhumation sous l'Arc de Triomphe.



Je tiens à remercier tous les acteurs présents ou non présents aux cérémonies commémoratives qui se sont tenues durant cette période, si compliquée pour

nous tous, et formule le vœu de retrouver, officiels, porte-drapeaux, harmonie, chorale et public nombreux dans de meilleures conditions en cette nouvelle année.

N'oublions pas non plus, de faire connaître au plus grand nombre, l'existence de notre « P'TIT MUSÉE » que nous nous efforçons de faire vivre de notre mieux. Vos idées sont les bienvenues.

Le calendrier d'ouverture (...) est également disponible sur le site internet et sous forme papier à l'accueil de la Mairie.

Michel LE NEDIC

**Découverte du
MUSÉE DES ANCIENS COMBATTANTS**
Visite gratuite

Dans le village de
GRISY-SUISNES (77166)

Jours d'ouverture au verso

Entrée par le devant de la Mairie

Musée des Anciens Combattants - J.Braham
1 Place de la Mairie
77166 GRISY-SUISNES

**Jours d'OUVERTURE
2021**

*Si les conditions
sanitaires en cours à ces
dates le permettent*

HORAIRES
Matin 10 h - 12 h
Après midi 15 h - 18 h

- Samedi 23 JANVIER
- Samedi 13 FEVRIER
- Samedi 13 MARS
- Vendredi 19 MARS (Matin)
- Samedi 10 AVRIL
- Samedi 8 MAI
- Vendredi 18 juin (après-midi)
- Samedi 19 JUIN
- Samedi 10 JUILLET
- Samedi 21 AOUT
- Samedi 18 SEPTEMBRE
- Samedi 16 OCTOBRE
- Jeudi 11 NOVEMBRE (Matin)
- Samedi 20 NOVEMBRE
- Samedi 11 DÉCEMBRE

**CLUB DU
TROISIEME ÂGE
DE GRISY-SUISNES CORDON**

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2021
ET N'OUBLIEZ PAS,**

REJOIGNEZ NOUS !

à bientôt

Contact Bernard : 06 27 19 42 15

Retraités,

REJOIGNEZ NOUS !

Après une année 2020 sombre, voire très sombre, 2021 s'annonce, heureusement, plus lumineuse.

Si vous avez envie de rencontrer du monde,

REJOIGNEZ NOUS salle F. Courboin derrière la mairie tous les mercredis après midi de 14 à 18 heures pour jouer aux cartes ou jeux de société dans une ambiance conviviale avec pause goûter à 16 heures.

Si vous aimez les voyages organisés, les sorties culturelles

REJOIGNEZ NOUS, en 2021 est programmé du 23 au 26 juin notre sortie annuelle qui nous conduira à Gérardmer, Colmar, Strasbourg avec soirée au Royal Palace et Nancy.

Si vous souhaitez rester en forme et préserver votre ligne

REJOIGNEZ NOUS, notre dynamique et chaleureuse section gym, encadré par de jeunes coachs professionnels répondra à vos attentes .

Le CLUB vous souhaite une TRES AGREABLE ANNEE 2021, qu'elle vous maintienne en EXCELLENTE SANTE, et vous apporte de nombreux instants de BONHEUR, de BIEN ÊTRE restons ZEN! et selon les opportunités,d'EVASIONS.

La vie est belle profitons en !



Les Ecuries
Arion
d'



Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages

Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

*

Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat

Venez vous renseigner

**2 Rue du Général de Gaulle
CORDON
77166 GRISY-SUISNES**

**Téléphone : 06 62 36 60 41
Téléphone : 06 70 13 79 74
ecuriesdarion@gmail.com**



Nadine GAVARD
Adjointe
chargée de la culture

Appel aux talents,
pour la 1^{ère} édition d'un concours de **Street art.**



La ville se met « au jeune » ?

On pourrait le penser, avec cette nouveauté qui devrait enchanter les amateurs de Street art.

Vous êtes artiste, vous aimez peindre, dessiner, graffer ?

Aucune autre condition requise.

Inscrivez-vous à notre concours et proposez une œuvre que vous réaliserez sur le thème de « la nature » pour habiller tout ou partie de l'abri bus situé Avenue du Maréchal Joffre.

Le concours est ouvert du 1^{er} février 2021 au 15 avril 2021. Remise d'un prix au(x) lauréat(s)

Informations, règlement ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature sont disponibles sur le site internet de la commune : www.grisy-suisnes.fr

Des questions ? nadine.gavard@grisy-suisnes.fr

REGLEMENT CONCOURS STREET ART 2021 - MAIRIE DE GRISY SUISNES

ARTICLE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La commission culture a pour volonté de promouvoir le Street Art dans la commune et de faire participer les habitants de la commune et des hameaux.

Dans ce cadre, est organisé un concours afin de valoriser l'abri bus béton se trouvant Avenue du Maréchal Joffre. Les murs intérieurs et extérieurs seront le support d'une fresque réalisée en couleur dans l'esprit « Street Art ».

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Le concours gratuit est ouvert aux habitants de Grisy, Suisnes et Cordon sans condition d'âge. Un candidat peut concourir seul ou pour le compte d'un collectif.

ARTICLE 3 - OBJET

Les dessins présentés illustreront le thème de la nature, ils seront réalisés en couleur. Le candidat doit faire preuve de créativité et est totalement libre dans sa création. Il ne doit pas reproduire une œuvre existante. Chaque participant ou collectif déclare être l'auteur de l'œuvre soumise.

Ne seront pas retenus, les visuels d'ordre agressif, à caractère violent, vulgaire. Motifs à connotation religieuse, raciste ou emblèmes équivoques.

ARTICLE 4 - DOSSIER, TECHNIQUE ET FORMAT

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet de la mairie de Grisy Suisnes. Le projet devra être réalisé sur support Isorel fourni par l'organisateur (120X120) après validation de l'inscription.

L'œuvre présentée sera réalisée uniquement avec des bombes de peinture (non fournies).

ARTICLE 5 - LE JURY

Un jury composé des membres de la commission culture du conseil municipal de Grisy Suisnes et d'un professeur d'arts plastiques désignera le(s) lauréat(s). Le jury se réserve le droit de modifier ou écourter le concours, de modifier le planning prévisionnel, de reporter les dates annoncées ou même d'annuler le concours sans avoir à justifier sa décision pour quelque motif qu'il jugera légitime.

ARTICLE 6 - DROITS

Par sa participation tout candidat autorise l'organisateur du concours à utiliser son œuvre pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

En participant à ce concours, les candidats acceptent de céder tout droit sur leur œuvre à l'organisateur.

ARTICLE 7 - CALENDRIER

- Ouverture du concours 1^{er} février 2021 dossier à télécharger sur le site.
- Remise du support Isorel sur demande à nadine.gavard@grisy-suisnes.fr
- Dépôt du dossier de candidature complet en mairie entre le 1^{er} et le 15 Avril 2021
- Réunion du jury entre le 16 Avril et le 15 Mai 2021
- Communication du résultat au(x) lauréat(x) avant le 1^{er} juin 2021
- Réalisation de(s) l'œuvre(s) retenue(s) entre le 15 juin et le 30 septembre 2021.

ARTICLE 8 - REALISATION

Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) à réaliser l'(es)œuvre(s) sur le support de destination avant le 30 septembre 2021.

Appel aux talents !!

Un accompagnement à la réalisation sera assuré par un professeur d'arts plastiques. Tout le matériel nécessaire à la réalisation sur le support de destination sera fourni par l'organisateur.

ARTICLE 9 - REMISE DE PRIX

La remise d'un prix au(x) lauréat(x) sera effectuée à l'issue de la réalisation de l'œuvre finale.

ARTICLE 10 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Fiche d'inscription Annexe 1
- Autorisation parentale pour les mineur(e)s Annexe 2
- Pièce d'identité, accompagnée d'une pièce d'identité du signataire de l'Annexe 2 pour les mineur(e)s.
- Projet réalisé sur support Isorel fourni 120X120

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les dossiers doivent être déposés en mairie aux heures d'ouverture (pas d'envoi postal).

Article 11 - PHOTO DU SUPPORT DE DESTINATION



Contact pour tout renseignement : nadine.gavard@grisy-suisnes.fr



Annexe 1

FICHE D'INSCRIPTION (tous les champs sont obligatoires)
Concours Street Art 2021 organisé par la commune de Grisy Suisnes

Prénom

Nom

Adresse

Code postal : Ville :

Année de naissance :

Téléphone :

E-mail :

Titre de l'œuvre

Présentation en quelques lignes (cheminement artistique qui a conduit à la création de l'œuvre - ajouter une page complémentaire si besoin)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours Street Art 2021 Grisy Suisnes et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Le

Signature du candidat précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

Annexe 2

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) : (Nom Prénom)

Père Mère Tuteur/trice (1)

De :

Nom

Prénom

Demeurant à : (adresse Complète avec CP et commune)

.....

.....

Téléphone :

E-mail :

Autorise, mon fils/ma fille/mon protégé (1)
à participer au concours Street art 2021 organisé
par la commune de Grisy-Suisnes.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours
et l'accepte dans son intégralité.

Fait à le

Signature, précédée de la mention manuscrite « bon pour autorisation ».

(1) Rayé les mentions inutiles

Date de création de la Mairie et de son école



Madame Hégot, née à Grisy, avait rédigé un testament, qui, à son décès en 1873, léguait un tiers de sa fortune à Grisy pour construire des écoles laïques pour filles et garçons. En 1874, la commune fut autorisée par décret du Président de la République à accepter ce legs. (Un legs identique a été refusé à la ville de Brie-Comte-Robert).



Par la suite, la municipalité songea à faire construire une mairie avec les écoles. Ce projet rencontra beaucoup de difficultés et après trois démissions de maire, le marché fut conclu en 1880 sur l'ancien terrain de foire.

L'école et la mairie de Grisy furent construites en 1881. Le maire de l'époque était Mr. Triboulet.

L'inauguration eut lieu en 1881, année où le ministre Jules Ferry institua l'instruction primaire, laïque, gratuite et obligatoire.

A cette époque, Grisy avait certainement une des plus belles mairies du département.





Nadine GAVARD
Adjointe
aux affaires sociales



Elisa Mongeau
Agent chargée
du CCAS

RAPPELS :

**La permanence CCAS a lieu en Mairie
tous les mardis de 14 h à 16 h sur rendez-vous.
Contact : 01 64 05 99 88
ou par mail : elisa.mongeau@grisysuisnes.fr**

**LES ASSISTANTES SOCIALES
peuvent également vous recevoir les :**

- **Lundis de 14 h à 17 h et Jeudis de 9 h à 12 h**
à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert
17 rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80).
- **Lundis, Vendredis de 9 h à 12 h**
et **Mercredis de 14 h à 16 h** à Tournan-en-Brie
16 Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30).
- **Et un mardi sur 2 de 9 h à 12 h** à Mormant
Place du 19 Mars 1962 (01 64 25 07 30)

COLIS DES ANCIENS

Plus que jamais il convenait cette année de gâter nos anciens.

Le Mardi 1^{er} décembre avait lieu la traditionnelle distribution des colis aux anciens de la commune quelque peu modifiée en raison du confinement.

Si le moment de convivialité autour d'un café/gâteau n'a pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires mises en place ce fut malgré tout l'occasion d'échanger, d'écouter et d'apporter un instant de bonne humeur à tous et toutes.



167 paniers gourmands ont été remis ou livrés à domicile à 108 personnes seules et 59 couples afin d'apporter quelques douceurs en cette fin d'année bien compliquée.

Les remerciements des récipiendaires nous ont fait chaud au cœur, ils nous montrent à quel point cette tradition est appréciée.

Assistance JURIDIQUE

Une informatrice juriste reçoit sur rendez-vous les 2^{ème} vendredi et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h, à la mairie.
Tél. : 01 64 05 99 88

Ce service accessible à tous est gratuit.

Elle intervient dans tous les domaines du droit privé :

- droit de la famille (mariage, séparation, divorce, successions, donations, droit des personnes protégées...)
- droit du travail (conflits employeur/salarié, accidents du travail...)
- droit de la consommation (litiges avec professionnels ...)
- droit civil (immobilier, conflits bailleur/ locataire, Problèmes de voisinage ...)
- droit des assurances...

Elle vous informera et vous orientera dans vos démarches, et pourra même vous aider dans la rédaction de certains courriers.

Ticket jeune



Même si la reprise associative a été difficile le succès des tickets jeune ne se dément pas.

148 grisyssoisien(ne)s de moins de 18 ans ont ainsi bénéficié d'une réduction de leur cotisation lors de l'inscription à une association sur la commune.

Montant de la subvention communale **2 960 €**. Nous leur souhaitons de s'épanouir dans le loisir qu'ils ont choisi qu'il soit sportif ou culturel.

MA COMMUNE MA SANTE

La solution santé mutualisée accessible à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux est née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés.

La Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association Actiom afin que les administrés puissent bénéficier de Ma ComCom Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, retraité, indépendants, etc...

Une première réunion publique d'information s'est tenue à la Salle Polyvalente le samedi 17 octobre 2020.

son conseiller M.Houriez a effectué une présentation à l'aide d'un diaporama puis il a répondu à chacun individuellement. Deux autres rendez-vous ont eu lieu à domicile lors de cette même journée, les personnes ayant préférés cette solution en raison de la pandémie.

Si vous souhaitez vous aussi des renseignements, un devis ou un rendez-vous concernant la santé ou l'assurance des prêts immobiliers, M. Houriez se tient à votre disposition pour vous recevoir en mairie ou à votre domicile.



Envoyez votre demande de rendez-vous par mail à elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr ou appelez le 01 64 05 90 03.



La formation

prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)

Formez-vous aux gestes qui sauvent !

**Le CCAS organise,
avec l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers
de Seine et Marne
une journée de formation**

**le Samedi 10 Avril 2021 de 8 h 30 à 17 h 30
Salle polyvalente à Grisy**

Un proche qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une brûlure, un accident de la route... Nombreux sont les risques dans notre vie quotidienne. Face à une personne en danger, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. Vous devez agir mais vous ne savez pas comment ? Formez-vous aux gestes de premiers secours (PSC1) avec les sapeurs-pompiers. Pour mieux anticiper l'urgence, et savoir réagir !

La formation Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) est une formation **DIPLOMANTE** d'une journée (7h), qui vous permettra d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, utiliser un défibrillateur, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc... Ouverte à tous, la formation au PSC1 ne nécessite aucune formation préalable.

Comment s'inscrire ?

Adresser ou déposer en mairie un courrier à l'intention du CCAS formation PSC1 en indiquant vos nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et adresse mail.

Si vous avez besoin de cette formation pour un motif professionnel merci de l'indiquer vous serez prioritaire.

Joindre :

- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du Trésor Public (ce chèque sera rendu le jour de la formation. En cas d'absence non justifiée au moins 24 heures avant le début de la formation il sera encaissé).

Attention : Places limitées.

LETTRE D'INFORMATION N°3 JANVIER 2021

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVANCENT !



LE PROJET : VERS UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE DOMAINE

La Safer a fait l'acquisition en 2012 des 67 ha du Domaine de la Grange-le-Roy. En tant que maître d'ouvrage, elle a proposé un projet **ambitieux et vertueux** pour ressusciter le Domaine, avec une double ambition : **agricole** et puis **culturelle** à travers le porteur de projet retenu.

Ainsi, à la place des anciens remblais pollués et du projet de golf avorté, le site retrouvera, dès 2023, sa vocation agricole.

30 ha à
vocation
agricole

L'équipe qui a mené les études préalables continue à se mobiliser, en lien avec les élus et les administrations concernées :

5 ha de
reboisement
pour du bois
de chauffage

- La Safer de l'Île-de-France, en tant que Maître d'Ouvrage
- Le porteur de projet agricole et forestier à qui doivent être remis les espaces après aménagement
- Le cabinet paysagiste Atelier ROBERTA
- La société ENVIRO CONSEIL TRAVAUX-ECT chargée de l'aménagement technique du site
- Les Bureaux d'Etudes BURGEAP, BIOTOPE, ARANA, Chambre d'Agriculture de l'Isère ... pour les questions géotechniques, hydrauliques, faune-flore, agronomiques
- La société STRATEGIE CONSEIL- Assistant Maître d'ouvrage de la Safer



Le contenu du projet est détaillé dans les lettres d'Information n° 1 et 2 consultables sur le site Internet de la Commune de GRISY-SUISNES – onglet URBANISME.



Marc Galpin
Vice-Président
responsable



Céline Lopes
Agent chargée
de l'environnement



TRAVAUX PREPARATOIRES

Après **délivrance des autorisations préfectorale et municipale fin 2018**, les travaux préparatoires ont pu être entrepris sur le site au 1er semestre 2019 :

- ✓ **Défrichage pour permettre la reconquête de ce site dégradé.** En effet de nombreux arbres avaient poussé de façon anarchique depuis l'apport de remblais pollués. Le défrichage s'est effectué pendant les périodes de moindre impact sur la faune et après vérification de l'absence de cavités pour les chauves-souris
- ✓ **Préparation des ouvrages permettant l'accueil et la circulation des engins** nécessaires à la création des modelés de terres conformes au plan paysager approuvé.
- ✓ **Enlèvement des principaux déchets** présents qui avaient été amenés dans les années 1990 par des opérateurs indéclicats, sans autorisations.

FAUNE & FLORE

La faune et la flore recensées soigneusement sur le site ont fait l'objet d'un suivi attentif par le Bureau d'Etudes BIOTOPE qui a veillé, par exemple, à ce que les amphibiens présents puissent quitter les emplacements de chantier et trouver refuge à proximité pour pouvoir revenir ensuite dans les futures zones humides prévues à cet effet. (pose de barrières anti-retour, pêche et déplacement dans des mares adaptées)



© Biotope

Figure 1 : illustration du processus de pêche au troubleau (Biotope, mars 2018)



Figure 2 : en périphérie du site, barrières anti retour (en vert) pour la petite faune et fossés de récupération des eaux pluviales.

© Safer IDF

INAUGURATION DES TRAVAUX EN JUIN 2019

Le 4 juin 2019, a eu lieu l'inauguration de la première phase de réhabilitation du chantier de réaménagement, en présence de plusieurs élus, parmi lesquels M. Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président en charge de l'écologie et du développement durable à la Région Ile-de-France, Monsieur Pierre-Jean Gravelle, conseiller départemental du Val de Marne et Monsieur Jean-Marc Chanussot, maire de Grisy-Suisnes.



Plus d'informations sur le site de la Safer de l'Ile-de-France : [en cliquant ici](#)

DEMARRAGE DES TRAVAUX ET REQUALIFICATION AGRICOLE

Les apports de terres pour constituer le paysage ont démarré en **Octobre 2019**.

Les remblais sont des terres inertes provenant des chantiers du Grand Paris et de chantiers locaux, dont la qualité est suivie de près.

Lors des terrassements une grande attention est portée à la faune et à la flore présentes :

- ✓ **Sauvegarde des espèces protégées :** pose de gîtes pour les chauves-souris, déplacement et protection de deux espèces de flore menacées, restauration d'habitats favorables en compensation



- ✓ **Valorisation des milieux aquatiques et humides :**
 - Préservation de 42 000 m² de zones humides,
 - Restauration de 6 200 m² de zones humides et de 7 mares
 - Création de 3 nouvelles mares propices aux amphibiens

Un projet mixte, associant noyeraie, plantations de bois et plantes aromatiques et médicinales sera mis en place dès fin des opérations de terrassement.



La Grange le Roy



Achèvement et restitution prochaines d'une 1ère phase de plus de 5 hectares début 2021 - représenté bleu sur la carte ci-contre.

2020

L'objectif prévisionnel est tenu pour une remise des emprises au porteur de projet agricole en 2023.

2023

VISITE DU PREFET

Une visite du site avec M. Le Préfet de Seine-et-Marne Thierry COUDERT, a eu lieu le 1er octobre 2020, en présence de M. CHANUSSOT, Maire de GRISY-SUISNES et M. SAOUT Maire de COUBERT, des instances de direction de la Safer et l'entreprise ECT. L'ensemble de ces acteurs ont pu constater l'avancement et le bon déroulé des opérations.



Figure 3 : Visite du chantier en cours avec M. Le Préfet de Seine-et-Marne (SAFER, octobre 2020)

N'oubliez pas ! : Ce chantier privé est interdit au public notamment pour des raisons de sécurité du fait des circulations d'engins.

CONTACTS

Place de la Mairie- BP 1
77166 Grisy-Suisnes

01 64 05 90 03
accueil@grisy-suisnes.fr





Martine EMARRE
Présidente
du Comité des fêtes

COMITÉ DES FÊTES



GRISY-SUISNES
REJOIGNEZ NOUS

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif.
Son objectif est d'organiser des événements festifs.

ENSEMBLE, UNISSONS NOS FORCES POUR QUE VIVE NOTRE ASSOCIATION

Le Comité des Fêtes a besoin de s'étoffer et recherche activement des nouveaux membres pour venir participer à ses manifestations et faire émerger de nouvelles pistes d'animations.

Il nous faut des bénévoles pour réussir nos manifestations.

**Nous lançons donc un appel à ceux et celles
qui voudraient donner un peu de leur temps et de leurs idées,
pour aider et renforcer l'équipe en place.**

Merci de vous faire connaître par mail ou tel auprès de :

Martine EMARRE (Présidente)
martine.emarre@grisy-suisnes.fr
01 64 05 90 03 - 06 88 90 86 09

Nadine GAVARD (Trésorière)
nadine.gavard@grisy-suisnes.fr
01 64 05 90 03

Marquée par la crise sanitaire, l'année 2020 a bousculé tous nos repères, toutes nos habitudes et nous avons dû prendre des précautions nouvelles pour nous tous et mettre entre parenthèses la plupart de nos projets.

Force est de constater que nous sommes dans une période troublée où rien ne peut être envisagé comme avant et où il faut nous adapter à de nouvelles situations nous permettant d'envisager tout de même l'organisation de festivités en 2021, festivités si importantes pour le savoir-vivre ensemble.

- **La Chasse aux œufs de PAQUES**
- **Les brocantes PRINTEMPS et AUTOMNE**
- **L'animation autour du Feu d'artifice du 14 JUILLET**
- **Le pique nique du Forum des Associations en SEPTEMBRE**
- **Le marché de Noël et le Noël des enfants**
- **Des nouveautés peut-être...**



Les nombreuses contraintes sanitaires incompatibles avec les procédures usuelles actuelles d'organisation de nos manifestations, accompagnées par un renforcement de la responsabilité des dirigeants bénévoles d'associations festives que nous sommes, doivent nous conduire à la plus grande prudence dans la reprise de nos activités.



**NOUS ESPÉRONS VIVEMENT POUVOIR REPRENDRE
NOS ANIMATIONS EN 2021
ET VOUS REVOIR NOMBREUX ET EN BONNE SANTÉ.**



**Samedi 30 janvier 2021, de 9 h à 17 h,
participez à notre journée portes ouvertes virtuelle
en vous connectant
sur portesuouvertes2021.u-pec.fr
L'entrée est libre et gratuite.**

Avec 7 facultés, 8 écoles et instituts, 1 observatoire et 33 laboratoires de recherche, l'UPEC forme chaque année plus de 38 000 étudiants et actifs de tous les âges. Acteur majeur de l'innovation universitaire, l'établissement propose plus de 350 formations du DUT au doctorat. Ancrée dans le Grand-Est Parisien, l'université est installée sur 6 campus : Créteil-Bonneuil, Vitry-Thiais, Descartes-Torcy, Sénart-Melun, Fontainebleau, Seine-Saint-Denis.

Cette première journée portes ouverte en ligne permet aux lycéen(ne)s et leurs parents, aux étudiant(e)s, aux adultes en reprise d'études et aux entreprises qui accueillent les apprenti.e.s de découvrir les formations et la vie étudiante.

Les conférences et les live-tchats en groupes ou individuels permettront d'échanger avec les équipes enseignantes, les personnels et les étudiant(e)s de l'UPEC.

Deux offres de stages pour cette année scolaire 2020/2021 :

Conditions communes à ces 2 offres :

Stages conventionnés d'une durée de 2 mois

(ou au moins 308 h si stage discontinu)

- Services Techniques (Bâtiment, Voirie, Espaces verts)
- Services Administratifs (Urbanisme, Finances, Communication, Etat Civil, Elections, RH...)

Pour postuler :

Merci d'adresser de préférence,
votre dossier de candidature (CV + lettre de motivation)
à anne.richard@grisysuisnes.fr

Si vous préférez, vous pouvez envoyer ou déposer
votre dossier de candidature à la Mairie.

VOUS VENDEZ VOTRE BIEN ?

ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ

LARGE DIFFUSION
DES ANNONCES

**AVIS DE VALEUR
DE VOTRE BIEN
OFFERT**

360°
VISITE
VIRTUELLE

SERVICE PROFESSIONNEL
DE PROXIMITÉ

Diagnostics
obligatoires
OFFERTS*

Sandrine DURAND
06 40 95 19 98
Votre conseillère*
en immobilier
sandrine.durand@iadfrance.fr

Votre conseillère en immobilier
vous souhaite
une bonne année 2021*

*Tous les conseillers iad sont des agents commerciaux indépendants (sans détention de fonds) de la SAS IAD France immatriculés au RSAC. ** Remboursement des diagnostics dans la limite de 400€ pour tout mandat délégué à la signature authentique de l'acte de vente, pour les biens à usage d'habitation. Opération commerciale réalisée à la seule initiative de Sandrine DURAND, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de MELUN sous le n°804332500, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS. La société IAD France SAS se décharge de toutes responsabilités liées à cette offre.

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes,
avis de cantine,
de crèche, d'hôpital...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire

**Le buraliste
"Tabac des roses de Grisy"
est désormais partenaire
avec le réseau buralistes
afin de proposer une
offre de paiement de proximité pour régler
vos impôts, amendes
ou factures de service public
(avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).**

PLAN GRAND FROID

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid.

Pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, il faut porter une attention particulière aux populations vulnérables.

Il faut éviter :

- De faire des efforts physiques et des activités à l'extérieur
- De vous déplacer (surtout avec les enfants et les personnes âgées)
- De consommer de l'alcool
- De faire fonctionner des chauffages d'appoint en continu
- De sortir le soir, c'est là où il fait plus froid

Il faut :

- * Manger convenablement
- * Laisser votre logement à température ambiante à environ 19°
- * Donner des nouvelles à vos proches ou à des amis
- * Prévoyez provisions et médicaments pour un temps plus long qu'habituellement

ET EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 115

Carrosserie - Peinture - Entretien



AUTO - MOTO
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES
TÉL. : 06 76 35 77 96

Si vous souhaitez une assistance
pour prendre rendez-vous auprès de votre centre de vaccination
Appelez votre mairie au : 01 64 05 99 88

VACCINATION COVID-19 des personnes de 75 ans et +

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 17h

OUVERTURE
à compter du
18 janvier

TEL : 01 81 74 27 00

RDV EN LIGNE :

<https://www.keldoc.com/depistage/melun-77000/depistage-covid-19>

- Sélectionner le motif de consultation « Vaccination COVID +75 ans »
- Choisir le créneau horaire souhaité et finaliser le RDV en vous identifiant (création de compte Keldoc très rapide validée instantanément par SMS)

SUR RENDEZ-VOUS EXCLUSIVEMENT

Centre de vaccination du GHSIF
8 rue de Vaux, Centre de dépistage COVID-19 - MELUN



CONSTRUCTION D'UN COLLEGE A COUBERT POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS DE NOTRE COMMUNE



Les études démographiques réalisées par l'Observatoire départemental ont montré que certaines communes dont Grisy-Suisnes, Coubert et leurs périphéries avaient besoin d'un nouveau collège. En effet, ce nouvel établissement permettra de rééquilibrer la répartition des effectifs scolaires entre les différents établissements du territoire, notamment en allégeant les collèges Arthur Chaussy à Brie-Comte-Robert, Les Capucins à Melun, Charles Péguy à Verneuil-l'Etang, Marie Laurencin et Gérard Philippe à Ozoir-La-Ferrière.

Le projet

Cet établissement sera édifié par l'agence Riff Architectures au nord de la ville de Coubert, à proximité de la route départementale 96 et du centre de Réadaptation (UGECAM), sur une parcelle d'une surface d'environ 16 000 m².

Le futur collège pourra accueillir près de 600 élèves et comprendra :

- Une demi-pension pouvant accueillir entre 450 et 649 rationnaires,
- Une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) d'une capacité de 96 élèves,
- Une classe Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

En plus d'une demi-pension, une cours de récréation et un préau, le futur collège comprendra aussi 5 logements de fonction avec leur stationnement privatif et un parking de 50 places réservé au personnel. Le collège sera également accessible à pied et à vélo. Des travaux d'aménagement seront réalisés pour faciliter l'accès au collège avec, autour de l'établissement, une liaison douce piétons/cycles et une gare routière au nord desservant le collège et les futurs équipements sportifs.

Un éco-collège

Les études démographiques réalisées par l'Observatoire départemental ont montré que la commune de Coubert et sa périphérie avaient besoin d'un nouveau collège. En effet, ce nouvel établissement permettra de rééquilibrer la répartition des effectifs scolaires entre les différents établissements du territoire, notamment en allégeant les collèges Arthur Chaussy à Brie-Comte-Robert, Les Capucins à Melun, Charles Péguy à Verneuil-l'Etang, Marie Laurencin et Gérard Philippe à Ozoir-La-Ferrière.

CHIFFRES-CLES

- **2021** Année du démarrage des travaux (mars)
Avec une période de préparation de chantier en janvier/février 2021.
- **24,85 M€** C'est le montant de l'opération
- **16 000 m²** C'est la superficie totale du collège
- **600 élèves** C'est le nombre maximum de collégiens que pourra accueillir l'établissement

En plus des investissements supportés par le département, la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » finance, de son côté, les équipements annexes et sportifs.

ENSEMBLE POUR VOTRE AVENIR

A tous les Grisyssoliennes et Grisyssoliens,

La crise sanitaire, malheureusement, vous en connaissez tous les détails et vous en mesurez son impact quotidiennement sur votre vie. Je souhaitais vous parler de l'impact sur la vie de votre commune, impact moins direct, plus sournois, moins visible mais tout autant handicapant et traumatisant.

Nous avons respecté évidemment les instructions préfectorales en ce qui concerne les ouvertures des écoles, équipements sportifs, locaux associatifs et sommes sincèrement désolés des perturbations qui vous affectent et vous empêchent de jouir pleinement du travail de nos 25 associations.

Nous sommes aussi désolés d'avoir dû annuler un grand nombre de manifestations auxquels vous êtes habitués comme le Noël des enfants, le marché de Noël, le repas des seniors, les vœux du maire, la cérémonie des brevets, des médailles du travail, des nouveaux arrivants... Cependant certaines manifestations ont pu être maintenues (forum des associations, cérémonies du souvenir, remise des dictionnaires aux enfants et des colis aux anciens). Nous avons même pu organiser une première édition à Grisy-Suisnes des journées du patrimoine.

Mais nous nous rattrapons, c'est promis et avons déjà en tête de nouvelles idées pour nous rassembler, nous amuser et célébrer ensemble ce qui doit être célébré.

Concernant les projets de construction, cette pandémie complique aussi beaucoup le planning prévu. Pour les travaux commencés, comme le restaurant scolaire, les corps de métier ne pouvant plus travailler ensemble et le nombre d'ouvriers étant restreint, les chantiers prennent du retard. Malgré d'âpres négociations, nous devons faire face à des surcoûts (désinfection fréquente du chantier, location plus longue de la grue, etc...)

L'impact le plus important réside dans le financement de ces projets. L'état a réduit considérablement ses aides et subventions diverses. Tous nos autres financeurs comme le département ou la région sont impactés également et nous le serons donc par ricochet comme toutes les communes et Communautés de Commune de France.

Il était vital encore plus que d'habitude d'avoir une excellente situation financière pour faire face à ces surcoûts et ces baisses de recettes. C'était notre cas. Notre capacité d'emprunt, la maîtrise indispensable de nos dépenses, l'inventivité et la créativité dans la recherche de recettes nous ont permis jusqu'à aujourd'hui de conserver une bonne capacité de financement. Soyez rassurés, nous tiendrons donc nos engagements notamment celui de ne pas augmenter la fiscalité plus que l'inflation. Tous nos projets d'envergure comme la réhabilitation du centre-bourg, la zone école-équipements sportifs et la liaison douce seront maintenus, aucun ne sera sacrifié. Sachez également que tous vos élus et agents municipaux sont et ont toujours été à pied d'œuvre, les réunions et conseils municipaux se déroulent à un rythme normal. Les décisions qu'il faut prendre sont prises. Nous avons fait un effort dans la communication : panneau pocket, site internet mis à jour très régulièrement, création d'une chaîne YouTube, newsletter sur inscription, distribution dans les boîtes aux lettres pour les informations les plus importantes.

Votre Communauté de Communes aussi est et a toujours été au travail et les élus intercommunaux de votre commune y sont présents pour protéger vos intérêts.

Dans cette tempête que nous traversons, l'équipe expérimenté que vous avez élue saura maintenir le cap

Bien cordialement

Muriel Girault, 1^{ère} adjointe

GRISY-CORDON-SUISNES, NOTRE BIEN COMMUN

Bonjour,

Pour ce deuxième bulletin dans la revue municipale, nous souhaitons parler de partenaires essentiels à la commune : nos commerces. En effet, comment imaginer Grisy sans magasins, sans vie ? Plus de soixante-dix entreprises y sont installées. Elles sont là pour nous servir et ont besoin de nous comme nous avons besoin d'elles. C'est pourquoi nous vous invitons à les (re)découvrir.

L'année 2020 a vraiment été très difficile pour ceux qui ont eu interdiction de travailler et il faut dès à présent penser aux moyens de les aider lorsque viendra la fin de cette crise sanitaire.

Posons-nous la bonne question : ne vaut-il pas mieux dépenser notre argent chez quelqu'un que nous connaissons. Si seulement dix pour cent des habitants de Grisy faisait le choix de consommer local, nos commerçants pourraient embaucher du personnel. Une dynamique de commerces Grisyssoliennes se mettrait en place et nourrirait le projet du Centre-Bourg.

Entendons-nous bien, il n'est question ni d'assistantat ni d'obligation. L'idée est bien de penser futur, de penser local. Nos commerçants offrent des plages horaires très larges. Il est très facile et rapide d'y faire ses courses. Quelques petits changements dans nos habitudes de consommation peuvent améliorer grandement notre cadre de vie, pensons-y.

Nous vous souhaitons à tous, petits et grands, actifs et retraités, bon courage dans cette période difficile et espérons que cette année 2021 qui commence vous apportera santé, bonheur et prospérité. Prenez soin de vous.

Bien cordialement

Virginie Brinjean, Lucien Caramelle, Christelle Beignet, Julien Camek



Calendrier des manifestations

Mars

CÉRÉMONIE CITOYENNETÉ

CÉRÉMONIE DU 19 MARS
FRATERNELLE
DES ANCIENS COMBATTANTS
Vendredi 19 mars 2021
Monuments aux Morts

Avril

CHASSE AUX ŒUFS
COMITÉ DES FÊTES
Dimanche 4 avril 2021
10 h - 12 h
Place de la mairie

MÉDAILLÉS DU TRAVAIL
/ NOUVEAUX ARRIVANTS
Samedi ... avril 2021
Salle du conseil municipal

Mai

COMMÉMORATION
VICTOIRE DU 8 MAI 1945
Samedi 8 mai 2021
Monument aux morts

FÊTE FORAINE
Vendredi 7 mai 2021
jusqu'au dimanche 9 mai 2021

BROCANTE - COMITÉ DES FÊTES
Jeudi 13 mai 2021
Place de la mairie

ETAT CIVIL 2020

Liste des naissances dont les parents ont autorisé la publication.



Naissances

05/01/2020 BAUD Aloïs, Bob, Philippe.
08/02/2020 VANDAME Jade, Rose.
19/02/2020 CLOIX DA COSTA Ruby, Micheline, Katia.
19/02/2020 CLOIX DA COSTA Ambre, Katia, Micheline.
22/02/2020 GHORAFI Nour.
11/04/2020 BECHET Zélie, Nathalie, Dominique.
10/06/2020 GARNIER MEDINA Milann.
21/07/2020 VANO Sasha, Sarah, Gisèle.
21/07/2020 LAUFFENBÜRGER Lyana, Monique, Sandrine.
25/07/2020 FERNANDES NUNES Alicia.
18/08/2020 MAINTENANT JOUX Edenn, Catherine, Irène, Josette.
30/08/2020 ALVES Valentina, Adélaïde, Isabel.
08/09/2020 MAOLÉ Naëlle.
18/09/2020 LE LAY Ivy.
18/12/2020 GALPIN NDAO Amela, Anna, Jeanne, Astou.
21/12/2020 BRAULT NGUYEN Joy, Kham, Martine.
29/12/2020 RAMOS Irina, Giuseppa.

Mariages



01/08/2020 RAULET-MONTAUD Michel – HARDY Florian
22/08/2020 DESOIGNIES Marine – SCANLON Basile
05/09/2020 BARRAUD Mylène – TALÈS Michel
10/09/2020 LEMAITRE Caroline – HEMME Sacha
12/09/2020 DUBUC Isabelle – FRANCONVILLE Richard



Décès

12/01/2020 MOHIER Solange, Christiane.
27/02/2020 CORRE Mireille, Françoise, épouse CHMIELA.
02/03/2020 SAGUÉZ Serge, Désiré.
27/03/2020 CHMIELA Didier, Jean-Marc.
23/06/2020 MOORE Simone, Yvonne.
04/07/2020 REINHARDT Catherine.
19/08/2020 GUÉGO Yves, Joseph, Marie.
22/08/2020 DE OLIVEIRA Serge, René.
11/09/2020 PEYREFITTE Monique, Jeanne, Léontine, épouse CHOUARD.
30/09/2020 MITHOUARD Jacqueline, épouse MARQUET.
24/10/2020 MESNIÈRES Georgette, Madeleine, Lucienne, épouse MOTTIER.
01/11/2020 CUESTA Jacqueline, Thérèse, épouse QUÉDEVILLE.
26/12/2020 BOGLIONI Gabrielle.

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ CAZAUX Delphine - Infirmière : 07 68 38 21 15
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BECARD Aurélie - Orthophoniste : 09 77 57 66 73
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33



A GRISY-SUISNES

Téléphone :
06 09 97 66 63
ou
06 43 43 03 82

Pizzeria VINCENZO

Tous les mardis à partir de 16 h
Place de la Mairie



L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.

Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

CALENDRIER de COLLECTE

DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 8 février	TRI SELECTIF
Vendredi 19 février	ENCOMBRANTS
Lundi 22 février	TRI SELECTIF
Lundi 8 mars	TRI SELECTIF
Vendredi 19 mars	ENCOMBRANTS
Lundi 22 mars	TRI SELECTIF
Lundi 5 avril	TRI SELECTIF
Vendredi 16 avril	ENCOMBRANTS
Lundi 19 avril	TRI SELECTIF
Lundi 3 mai	TRI SELECTIF
Vendredi 21 mai	ENCOMBRANTS
Lundi 17 mai	TRI SELECTIF
Lundi 31 mai	TRI SELECTIF
Lundi 14 juin	TRI SELECTIF
Vendredi 18 juin	ENCOMBRANTS
Lundi 28 juin	TRI SELECTIF

GRISY-SUISNES



ORDURES MENAGERES : LE MARDI



COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE PAIRE



ENCOMBRANTS : LE 3^{ème} VENDREDI DU MOIS

**Collecte sélective 2021 :
Lundi semaine paire**



*Toute l'équipe municipale,
vous présente ses Meilleurs Vœux
pour la nouvelle année.*